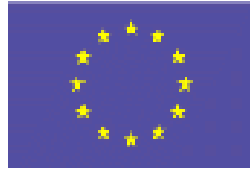




Solidarité

DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE
EN EUROPE



Démocratie participative en Europe

Guide de bonnes pratiques

ANNICK DECOURT et **FANNY GLEIZE**

sous la direction de

DENIS STOKKINK

septembre 2006

Le Think tank européen **Pour la Solidarité** (asbl) – association au service de la cohésion sociale et d'un modèle économique européen solidaire – travaille à la promotion de la solidarité, des valeurs éthiques et démocratiques sous toutes leurs formes et à lier des alliances durables entre les représentants européens des cinq familles d'acteurs socio-économiques.

À travers des projets concrets, il s'agit de mettre en relation les chercheurs universitaires et les mouvements associatifs avec les pouvoirs publics, les entreprises et les acteurs sociaux afin de relever les nombreux défis émergents et contribuer à la construction d'une Europe solidaire et porteuse de cohésion sociale.

Parmi ses activités actuelles, **Pour la Solidarité** initie et assure le suivi d'une série de projets européens et belges ; développe des réseaux de compétence, suscite et assure la réalisation et la diffusion d'études socioéconomiques ; la création d'observatoires ; l'organisation de colloques, de séminaires et de rencontres thématiques ; l'élaboration de recommandations auprès des décideurs économiques, sociaux et politiques. **Pour la Solidarité** organise ses activités autour de différents pôles de recherche, d'études et d'actions : la citoyenneté et la démocratie participative, le développement durable et territorial et la cohésion sociale et économique, notamment l'économie sociale.

Think tank européen **Pour la Solidarité**
Rue Coenraets, 66 à 1060 Bruxelles
Tél. : +32.2.535.06.63 – Fax : +32.2.539.13.04
info@pouglasolidarite.be
www.pouglasolidarite.be

Ce projet a été réalisé **en partenariat** avec



Le **Nonprofit Information and Training Center, NIOK**, est une organisation hongroise qui agit pour le renforcement de la société civile hongroise via les organisations non gouvernementales (ONG).

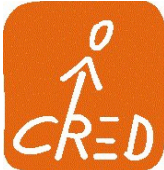
www.niok.hu



L'organisation **ITD (Innovation, Transfert et Développement)**, installée à Barcelone, a pour mission de développer et de transférer des processus, concepts et projets innovants via la capitalisation et l'échange de savoirs. ITD fait partie de l'organisation CEPS (Association pour la création d'Études et de Projets sociaux)

(www.asceps.org).

www.e-itd.com



Le **Centre roumain pour l'Éducation et le Développement humain, CRED**, est une ONG destinée à permettre l'intégration sociale de personnes défavorisées.

Camelia Tancau : cred@dnt.ro



Le **Centre européen juif d'Information, CEJI**, est une association basée à Bruxelles qui agit contre les discriminations et le manque de respect des droits fondamentaux, en promouvant l'éducation à la diversité, et plus particulièrement l'éducation à la lutte contre le racisme et la xénophobie.

www.ceji.org

Le projet a été financé par la DG Éducation et Culture dans le cadre du programme Promotion de la citoyenneté européenne active.

Cette publication n'engage que son ou ses auteurs.

La Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans cette publication.

Avant-propos

Pour la démocratie participative !

La participation des citoyens est une donnée fondamentale du modèle européen, à la fois à travers la démocratie représentative et la démocratie sociale¹, mais également à travers la démocratie participative. Ces trois formes de démocratie sont chacune à leur façon partie intégrante de l'organisation politique et sociale de l'Union européenne. Il est évident que la démocratie participative est une forme plus récente de démocratie qui vient compléter les formes anciennes en quête de renouveau.

La démocratie participative s'inscrit à plusieurs niveaux. S'il est important que les institutions européennes promeuvent et soutiennent la démocratie participative, il est tout aussi important que les organisations de la société civile organisée européennes, nationales, régionales, locales, sectorielles, etc. prennent aussi des initiatives de promotion de cette démocratie et mettent en place des démarches participatives. Cette logique dite « *bottom-up* » fait alors la part belle aux initiatives privées et organisées de la société civile en général, même si elles peuvent être parfois facilitées par les autorités publiques territoriales à toutes les échelles.

C'est de la richesse et de la diversité de ces initiatives que nous avons voulu partir pour monter le « Réseau d'associations pour la promotion d'une citoyenneté active dans le cadre de la démocratie participative » ou projet REACTION. Le Think tank européen *Pour la Solidarité* est dédié notamment à la promotion de la démocratie participative et cherche à faire le lien entre des initiatives européennes et des initiatives locales de terrain. Dans ce cadre, il a pris l'initiative de réunir des partenaires acteurs de la société civile des nouveaux États membres (ou en voie d'adhésion, comme la Roumanie) et d'anciens membres de l'Union européenne afin de confronter des expériences de divers pays et de permettre une réflexion sur la démocratie participative et la citoyenneté active en général.

¹ Voir glossaire.

À travers la confrontation des initiatives récoltées sur divers territoires européens, ce projet collectif espère contribuer à l'enrichissement de toutes et tous, par la mutualisation et les échanges. Ce Guide témoigne de la richesse et de la diversité des réalités que recouvre la démocratie participative, dans différentes parties de l'Europe. Ces exemples ne couvrent pas tout le territoire européen élargi, ni toutes les formes d'expression de la démocratie participative. Cependant, leur présentation et l'analyse qui est avancée ici contribueront peut-être à alimenter le débat actuel et à avancer des pistes d'actions et de travaux futurs en la matière.

Ce Guide s'adresse à toutes celles et ceux qui travaillent, comme nous, sur la question de la démocratie participative, ou qui y sont sensibles, aussi bien les acteurs de la société civile organisée que les acteurs institutionnels. Mais au-delà de ceux qui travaillent directement sur la démocratie participative, ce Guide se veut un outil pour les pouvoirs publics à différentes échelles territoriales pour mettre en œuvre davantage d'écoute de la société civile organisée et des citoyens à travers la participation.

Nous espérons ainsi ouvrir le débat et favoriser des partenariats pour demain pour celles et ceux qui se seront rencontrés à travers ce Guide.

Denis Stokink,
Président du Think tank européen *Pour la Solidarité*
www.pourlasolidarite.be

SOMMAIRE

<i>Pour la démocratie participative !</i> , Denis Stokkink, Président du Think tank européen <i>Pour la Solidarité</i>	5
Introduction générale.....	9
I. Présentation du projet.....	11
II. Introduction à la démocratie participative : apports conceptuels et définitions.....	15
III. Méthodologie.....	27
IV. Les <i>success stories</i>	31
V. Résultats et Analyse.....	61
VI. Recommandations pour un processus participatif effectif et durable.....	69
Conclusion générale.....	85
Annexe I : Glossaire.....	87
Annexe II : Questionnaire du projet.....	93
Bibliographie.....	99

Introduction générale

Le présent Guide est né suite à la formation du Réseau d'Associations pour la Promotion d'une Citoyenneté européenne active dans le cadre de la démocratie participative, ou projet REACTION. Il vient appuyer le travail collectif de plusieurs organisations de la société civile, associations d'Europe, dans leur collecte de bonnes pratiques de démocratie participative.

Ainsi nous reviendrons tout d'abord sur l'organisation concrète de ce projet et sur les partenaires qui y ont pris part et lui ont donné toute sa dimension européenne. Grâce à leur travail de collecte d'expériences participatives et citoyennes, ils ont permis la naissance de ce Guide qui mettra en avant un certain nombre d'expériences significatives, ou *success stories*. Mais avant cela, nous avons voulu apporter à toutes et tous une introduction au concept de démocratie participative et évoquer les différentes modalités qu'il peut revêtir ainsi que les principaux apports et enjeux que cette notion soulève dans la réalité.

Un point méthodologique nous a semblé indispensable pour éclairer le lecteur sur les conditions de collecte des expériences de démocratie participative et citoyenne et sur le cadre utilisé pour leur analyse.

C'est avec ces outils que le lecteur pourra aborder les *success stories*, présentées sous formes de fiches synthétiques, dans leur diversité. Ces fiches se veulent un appel pour aller à la rencontre des structures mettant en place ces procédés participatifs, pour échanger, mais également pour s'en inspirer et concevoir de nouvelles expériences innovantes.

Ces expériences significatives en matière de démocratie participative feront alors l'objet d'une analyse minutieuse qui

espère pouvoir donner des clefs de compréhension plus générales et un certain recul à ceux qui travaillent sur ces questions ainsi qu'à ceux qui s'y intéressent.

À partir de cette analyse, nous avons tenté d'élaborer une définition de la démocratie participative et de présenter un certain nombre de critères de réussite, critères qui conditionneront alors les pistes d'actions et de recommandations que nous préconisons. Celles-ci s'adressent aux différentes personnes et structures, aussi bien associatives qu'institutionnelles, qui voudront devenir acteur ou qui voudront renforcer leur action dans cette forme de démocratie citoyenne qu'il ne tient qu'à nous de consolider.

I. Présentation du projet

Il s'agit d'un projet européen ayant pour but de **regrouper des associations de la société civile œuvrant à la promotion d'une citoyenneté active dans le cadre de la démocratie participative**. Il vise à valoriser des expériences de démocratie participative dans plusieurs pays de l'Union européenne (dont la Belgique, l'Espagne, la Hongrie et la Roumanie) et de mettre en réseau les acteurs ayant participé à de telles expériences.

POURQUOI UN TEL PROJET ?

La création de ce Réseau d'Associations pour la Promotion d'une Citoyenneté européenne active va contribuer à la poursuite de la construction d'un **dialogue civil européen**, dont les fondements ont commencé à être posés par la publication de la Commission européenne des principes et normes pour la consultation de la société civile situés dans le chapitre sur la vie démocratique de l'Union (article I-47) dans le projet constitutionnel européen. Ce réseau se veut **un espace d'échanges d'expériences** entre les représentants de la société civile, afin de glisser du niveau local des initiatives à celui des instances européennes et ainsi contribuer à pallier le déficit démocratique de l'Union européenne.

En effet, la démocratie participative nécessite un dialogue entre les organisations de la société civile elles-mêmes, pour s'ouvrir ensuite à un dialogue constructif et dynamique avec les institutions européennes. La participation crée des relations organisées et structurées dans le parcours décisionnel entre tous les acteurs d'un territoire défini. D'une part, elle offre la possibilité à tous les citoyens de renforcer leur responsabilité administrative et politique et, d'autre part, elle leur donne la possibilité de faire connaître et d'échanger

publiquement leurs opinions dans tous les domaines d'actions de l'Union.

COMMENT S'ORGANISE-T-IL ?

- Un **inventaire des expériences** les plus significatives dans chacun des pays partenaires est effectué à l'aide d'un **questionnaire** détaillé et ouvert au récit de ces expériences¹. Il sera complété par des *success stories*, sélectionnées parmi les expériences.
Une première rencontre des partenaires du projet a eu lieu en **janvier 2006 à Budapest** en Hongrie afin de préciser et d'enrichir l'approche du concept de participation et de définir les critères de sélection des *success stories*. Les partenaires du projet ont également réfléchi aux modalités du dialogue entre les organisations de la société civile, échange préalable à tout dialogue avec les institutions européennes.
- Le matériel rassemblé, tant théorique et de réflexion que de comptes rendus et d'analyse des expériences récoltées nous a permis de réaliser ce **Guide**, soit une vitrine privilégiée pour l'ensemble des citoyens, susceptible de stimuler leur implication dans la réflexion et les débats relatifs à la construction d'une Union européenne citoyenne et démocratique.
- Un **site Internet bilingue** (français, anglais) est disponible afin que les actions repérées et les réflexions découlant du projet soient accessibles au plus grand nombre : www.beingcitizen.eu
Plusieurs publications électroniques (**newsletters**) qui présentent des expériences innovantes en matière de démocratie participative, des points d'analyse et de réflexion ainsi qu'un point d'actualité sur la démocratie participative dans l'Union européenne ont été envoyées à

¹ Celui-ci se trouve en annexe.

environ 20 000 personnes et sont disponibles sur le site Internet.

- Enfin, un **séminaire européen de dissémination** a eu lieu fin septembre 2006 à Barcelone. Il a eu pour objectif de stimuler les échanges et la mise en réseau entre différents acteurs, responsables d'initiatives de terrain de l'ensemble des pays partenaires ; d'interroger les différentes définitions du concept de démocratie participative grâce à la participation d'experts en la matière ; et de diffuser ce Guide de bonnes pratiques.

LES PARTENAIRES DU PROJET

- Le **Think tank européen *Pour la Solidarité***, organisation responsable du projet, est une structure de réflexion et d'études qui a pour principale ambition de promouvoir la solidarité sous toutes ses formes. Pour cela, le Think tank européen *Pour la Solidarité* s'appuie sur un réseau de partenaires aussi bien au niveau local qu'europpéen et travaille de façon transversale et pluridisciplinaire sur les thématiques suivantes : citoyenneté et démocratie participative, développement durable et territorial, et cohésion sociale et socio-économie. Plus d'informations sur www.pourlasolidarite.be
- Le **Nonprofit Information and Training Center, NIOK**, est une organisation hongroise qui agit pour le renforcement de la société civile hongroise via les organisations non gouvernementales (ONG). NIOK soutient donc le développement d'un environnement favorable aux activités des ONG et leur fournit un certain nombre de services : information et documentation, assistance et formation en matière de gestion et de méthodologie de projet, sensibilisation à la participation financière des individus et des entreprises aux ONG. Plus d'informations sur www.niok.hu

- L'organisation **ITD (Innovation, Transfert et Développement)**, installée à Barcelone, a pour mission de développer et de transférer des processus, concepts et projets innovants *via* la capitalisation et l'échange de savoirs. Ses domaines d'intervention sont : la culture et l'exclusion sociale, l'éducation, l'environnement, le développement local, les nouveaux types d'emploi et la stimulation de l'activité économique, le tiers secteur, la coopération public/privé, la responsabilité sociale et la coopération internationale. ITD fait partie de l'organisation CEPS (Association pour la création d'Études et de Projets sociaux) (www.asceps.org). Plus d'informations sur www.e-itd.com
- Le **Centre roumain pour l'Éducation et le Développement humain, CRED**, est une ONG destinée à permettre l'intégration sociale de personnes en grande difficulté d'exclusion. Le CRED initie donc des projets qui visent à soutenir directement l'intégration et prévenir la marginalisation des populations défavorisées. Il met également en place des formations pour les professionnels de ce secteur et s'inscrit dans des échanges européens pour veiller à une propagation des bonnes pratiques en ce domaine. Pour plus d'informations, contactez Mme Camelia Tancau : cred@dnt.ro
- Le **Centre européen juif d'Information, CEJI**, est une association basée à Bruxelles qui agit contre les discriminations et le manque de respect des droits fondamentaux, en promouvant l'éducation à la diversité, et plus particulièrement l'éducation à la lutte contre le racisme et la xénophobie, et en participant aux consultations et aux dialogues avec les autorités publiques et les institutions européennes. Pour plus d'informations www.ceji.org

II. Introduction à la démocratie participative : apports conceptuels et définitions

Partout, la démocratie participative semble de plus en plus présente. L'expérience du budget participatif de Porto Alegre en est peut-être la figure la plus médiatisée, notamment parce que c'est là-bas que se sont tenus plusieurs Forums sociaux pour la société civile, regroupant des citoyens de tous pays et des représentants de nombreux organismes de la société civile organisée, aussi bien les partenaires sociaux que les associations et les ONG. De l'autre côté de l'Atlantique, la démocratie participative fait également parler d'elle, en témoignent la richesse de l'actualité éditoriale qui lui est consacrée ainsi que les discours politiques qui l'incluent.

On peut d'ores et déjà constater la présence d'un contexte favorable au développement de cette notion. Les dispositifs de concertation se multiplient dans les collectivités locales ; les grands projets d'urbanisme, d'aménagement du territoire, ou de développement local associent de plus en plus souvent aux projets les habitants concernés, ou leurs représentants organisés en associations. Au niveau institutionnel européen, le projet de Constitution prévoyait même l'introduction du concept de démocratie participative dans son chapitre sur la vie démocratique de l'Union européenne. La démocratie participative semble ainsi présente à tous les échelons territoriaux de la société : au niveau européen, national, régional et local.

Mais qu'y a-t-il derrière cette notion ? Peut-on parler d'un renouvellement des formes actuelles de démocratie ? Quelles réalités la notion de démocratie participative recouvre-t-elle ?

On perçoit déjà ici le pluriel. En effet, ces réalités sont multiples et c'est bien là un des facteurs pouvant expliquer toute la difficulté à trouver une définition unique et simple de la démocratie participative. Loïc Blondiaux, expert français de la question, évoque même un « impensé conceptuel »². Ce que nous proposons ici est donc une approche de la démocratie participative placée sous le sceau de la diversité, ainsi que quelques définitions des aspects qui lui sont connexes. Diversité des acteurs, diversité des publics, diversité des territoires, des modalités, des thématiques concernées et donc surtout diversité des pratiques³.

1. LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE SOUS LE SCEAU DE LA DIVERSITÉ

La démocratie participative entend donner la parole aux citoyens, à ce qu'ils prennent part, collaborent, s'impliquent dans des questions qui les touchent. La démocratie participative se caractérise par un ensemble de dispositifs qui visent à assurer une forme de participation des citoyens sur une question, soit qu'ils aient pris la parole de leur propre initiative, soit qu'ils aient été sollicités pour le faire. Les citoyens individuels, ou organisés, contribuent à la construction de réponses collectives à une question particulière, à un problème donné.

² Blondiaux, L., 11 novembre 2004 « Démocratie délibérative et démocratie participative : une lecture critique » (à paraître dans *Démocratie participative et gestion de proximité*, Paris, La découverte, 2004) Conférences de la Chaire MCD. En ligne. <http://www.chaire-c.ca>, p. 9.

³ Comme l'écrit Alexandre Seron : « Tous les processus participatifs sont à visée collective, sans nul doute. Cependant, l'objectif de leur création, leur champ d'action, le type d'acteurs qui les a fait émerger, leur structuration, les rendent tous différents. La diversité est l'essence même des processus participatifs. », in Seron, A., « Citoyenneté et participation : un mariage de raisons », *Politique* n°HS3, « Gérons la ville nous-mêmes ! » catalogue d'expériences participatives, septembre 2005, p. 6.

Première distinction : la participation des citoyens peut soit prendre une forme spontanée soit prendre une forme institutionnalisée. Cela revient à s'interroger sur l'origine de la participation, à savoir si elle vient de la base, des citoyens directement ou si elle a été sollicitée par des institutions. Dans le premier cas elle prendrait une forme ascendante, autrement appelée *bottom-up* ; dans le second une forme descendante, appelée *top-down*.

Selon Loïc Blondiaux, **la démocratie participative spontanée**, ou ascendante, caractérisait plutôt les années 1960. La participation des citoyens était alors assez revendicatrice, exerçant une fonction critique d'interpellation, et souvent portée par les mobilisations de la société civile organisée, des associations. Dans ces cas-là, les citoyens, les habitants sont au cœur de la démarche collective qu'ils ont initiée.

Dans le cadre de **la démocratie participative institutionnelle**, ou descendante, c'est une institution, une autorité publique qui fait appel à la participation des citoyens sur une question particulière. Ce mouvement aurait, quant à lui, plutôt émergé dans les années 1990. L'objectif est alors de « produire du jugement public au travers de la discussion collective et de la rencontre entre acteurs d'origines différentes »⁴. En effet, certaines questions sont de véritables enjeux de société et les décideurs publics ont pris conscience que s'entourer d'experts ne suffisait pas, même s'ils restent indispensables. Pour élargir les connaissances et la qualité du diagnostic sur ces enjeux de société, qu'ils soient du domaine de la santé, de l'aménagement urbain, de la culture ou autre, il s'est avéré nécessaire de consulter directement les principaux intéressés. « Or, tous les membres de la société ne disposent pas des mêmes moyens pour exercer une influence institutionnalisée et/ou informelle sur les processus décisionnels. D'où la nécessité de créer des accès

⁴ Blondiaux, L., *op. cit.*, p. 7.

qui permettent à toutes les personnes concernées d'apporter aussi leur contribution à la résolution des problèmes. »⁵

Les expériences sont très diverses aujourd'hui et ont permis le développement de nombreux dispositifs singuliers, ou méthodes participatives adaptées aux contextes : comités de quartier, conseils municipaux de jeunes ou de sages, comités consultatifs, forums de discussions Internet, panels de citoyens... Il s'agit à chaque fois d'associer tout ou partie de la population – citoyens ordinaires sélectionnés pour leur savoir d'usage ou pour leur savoir faire – en fonction de la question posée.

Ces différentes méthodes permettent aujourd'hui de distinguer au sein de la participation institutionnelle **un modèle hiérarchique** et **un modèle négocié**⁶. Le modèle hiérarchique se caractérise par l'intervention descendante d'un acteur central qui soumet un projet aux personnes consultées. Il vise soit la diffusion de l'information auprès des citoyens, dans sa forme participative la plus minimaliste ; soit la **consultation**⁷ des habitants, d'une part de la population ; soit en allant plus loin, la **concertation**⁸. Dans ce dernier cas, des échanges et un dialogue peuvent véritablement prendre place entre les différentes parties prenantes concernées par la question posée.

Dans le modèle négocié, le projet est le fruit d'une négociation. Il est **coproduit**⁹ collectivement par tous les participants. Ceux-ci sont encadrés de façon à ce qu'ils parviennent à adopter un « langage » commun, une « culture

⁵ *Ibid.*, p. 6.

⁶ Decoster, D.-P. et Govaerts, P. (sous la direction), *La participation des citoyens à la vie communale : enjeux et pratiques*, Plaquette n°3, Ministère de la Région wallonne, Conférence permanente du Développement territorial, 2003, p. 21.

⁷ Voir glossaire.

⁸ Voir glossaire.

⁹ Voir glossaire à « coproduction ».

commune », et que des apprentissages aient lieu grâce aux échanges et à la mutualisation¹⁰. D'autre part, on ne peut parler de la démocratie participative sous le sceau de la diversité sans évoquer les différentes échelles sur lesquelles elle opère.

Nous avons déjà évoqué la participation des citoyens à un niveau local ou plus large, régional voire même national. Au niveau national, ainsi qu'au niveau européen, deux formes de concertation sont présentes. Le **dialogue social**¹¹ rassemble les partenaires sociaux européens : syndicats, patronat et les groupes d'industries nationalisés. Le dialogue social européen est une extrapolation à l'échelle européenne d'un système qui fonctionne dans les États membres par lequel les partenaires sociaux peuvent négocier des accords collectifs qui ont une force juridique. Le **dialogue civil**¹² quant à lui, implique des organisations européennes ainsi que des associations locales, régionales et nationales. La plupart du temps, les ONG sont considérées comme les organisations principales de la société civile organisée. C'est ainsi que le Comité économique et social européen (CESE) fixe l'étendue du champ du dialogue civil par sa définition de la **société civile**¹³ : « L'ensemble des structures dont les membres servent les intérêts publics à travers la discussion, par leur fonction de médiateur entre les autorités publiques et l'État. »

L'Union européenne reconnaît le CESE comme son principal interlocuteur dans le cadre du dialogue civil au niveau européen. En effet, c'est un organe consultatif qui remplit une fonction de conseil auprès des institutions européennes. Il a été institué par le traité de Rome en 1957. La consultation du CESE est obligatoire sur les questions sociales et économiques mais il peut émettre des avis de sa propre initiative. Il est composé du Groupe des Employeurs, du

¹⁰ Decoster, D.-P. et Govaerts, P., *op. cit.*, pp. 21-23.

¹¹ Voir glossaire.

¹² Voir glossaire.

¹³ Voir glossaire.

Groupe des Salariés et, depuis le traité de Nice (2001), du Groupe des Activités diverses composé des associations de la société civile (fédérations d'agriculteurs, ONG, associations de consommateurs...). Les membres des différents groupes sont proposés par les États membres et sont ensuite nommés par le Conseil de l'Union européenne pour un mandat de quatre ans renouvelable. Le CESE compte six sections qui traitent des principaux domaines couverts par les traités, dont une spécialisée sur les questions 'Emploi, affaires sociales et citoyenneté' (SOC) qui travaille sur de nombreux sujets dont les droits des citoyens et la démocratie participative. La SOC élabore des avis et établit des rapports sur ces problématiques. Régulièrement, elle reçoit des experts et des organisations de la société civile afin de parfaire son travail¹⁴. Le CESE est donc un acteur incontournable de la démocratie participative à l'échelle européenne.

2. LES ACTEURS ET LEUR POUVOIR DE DÉCISION

Les participants à un processus participatif proviennent de publics dont les caractéristiques peuvent être extrêmement diverses. Cela dépend de la question posée, de l'objet de la mobilisation. Le public concerné peut regrouper des citoyens individuels, les simples habitants d'une localité ; les parties prenantes d'un projet ou d'une politique – autrement dit les représentants de la **société civile organisée**¹⁵ – mais également des représentants du secteur privé classique, de groupes d'intérêts, des experts, des représentants des personnels administratifs ainsi que les mandataires politiques¹⁶. En effet, ceux-ci ont tout intérêt à être présents dans un processus participatif initié par leur institution, notamment parce qu'ils sont, dans une procédure classique, les décideurs ultimes de l'adoption des résultats du processus.

¹⁴ Pour en savoir plus sur le CESE : <http://eesc.europa.eu>

¹⁵ Voir glossaire.

¹⁶ Voir notamment, Fondation Roi Baudouin, *Méthodes participatives, Un Guide pour l'utilisateur*, mars 2006, p. 5.

La démocratie participative est, selon Loïc Blondiaux, intimement liée à la **démocratie délibérative** car il s'agit bien d'un processus, de méthodes qui visent à adopter la décision la plus adéquate, à mettre en place une politique qui réponde aux enjeux identifiés. En associant la démocratie délibérative à la démocratie participative, « il ne s'agit plus de laisser croire aux habitants qu'on les fait participer à la décision au risque de produire de la frustration et du cynisme »¹⁷. Pour être véritablement efficace, la démocratie participative ne peut se passer de la délibération, de la prise de décision. Une procédure adéquate, claire et explicite, doit être mise en place. Elle doit donner à tous les participants les règles du jeu dès le départ du processus ainsi que les enjeux et limites de la concertation entamée. La démocratie délibérative se caractériserait ainsi selon trois principes : « un principe d'argumentation », c'est-à-dire un échange d'arguments, de positions ; « un principe d'inclusion », c'est-à-dire intégrant le plus grand nombre d'acteurs susceptibles d'être affectés par la décision ; enfin, un « principe de publicité ou de transparence »¹⁸. Ce sont encore souvent les élus qui prennent ces décisions, après consultation ou concertation ; mais on constate également que les citoyens accèdent au pouvoir de décision dans un certain nombre de cas, notamment lorsqu'il s'agit d'un budget participatif ou d'un projet véritablement contrôlé par les acteurs concernés. C'est une nouvelle forme de **gouvernance**¹⁹ qui se met en place, qui est partagée et respectée par tous les acteurs concernés.

3. L'INTÉRÊT DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Nous le sentons ici, la dimension collective est fondamentale dans la démocratie participative. En effet, les méthodes et processus participatifs visent à favoriser l'expression collective d'un avis à partir des intérêts individuels particuliers

¹⁷ Blondiaux, L., *op. cit.*, 2004, p. 11.

¹⁸ *Ibid.*, pp. 10-11.

¹⁹ Voir glossaire.

des personnes en présence. Cette construction d'un avis commun, mais pas nécessairement consensuel, favorise l'écoute de l'autre et l'apprentissage, le plus difficile restant de parvenir à ce que les moins naturellement enclins à s'exprimer, pour des raisons sociales notamment, parviennent à le faire. La démocratie participative est en quelque sorte une pédagogie politique, d'apprentissage de la citoyenneté par l'implication et le partage. Elle permet notamment de lutter contre l'intolérance et les extrêmes et de diminuer les replis identitaires. L'apprentissage est réciproque car les acteurs administratifs et politiques ont accès à des connaissances d'un nouvel ordre, davantage liées à l'expérience d'usage des principaux concernés et bénéficiaires de leurs politiques.

Le processus décisionnel est rendu plus démocratique : il est plus ouvert, plus transparent. Pour Dominique-Paule Decoster, il s'agit ainsi de « mettre [ou remettre ?, NDLR] l'humain au centre des décisions qui le concernent »²⁰. De plus, les processus participatifs permettent d'accroître la confiance, voire la légitimité, que les citoyens accordent à leurs institutions. Les politiques et les procédures semblent moins éloignées et moins technocratiques. La démocratie participative se veut donc un moyen pour un meilleur exercice de la citoyenneté et pour une rénovation du fonctionnement de la démocratie actuelle classique, représentative. Elle apporte en quelque sorte une nouvelle méthode de gouvernance. La démocratie participative est bien complémentaire de la démocratie représentative. Elle ne vient pas la fragiliser « mais au contraire (...) la féconder de ses idées »²¹.

²⁰ Decoster, D.-P., « Quand le local réinvente le progrès social », *Politique*, HS3, septembre 2005, p. 10.

²¹ Decoster, D.-P., *op. cit.*, 2005, p. 10.

4. LES PRINCIPAUX ENJEUX QUE SOULÈVE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

La démocratie participative se situerait en fait entre la démocratie représentative et la démocratie directe. Elle serait ainsi assez difficile à délimiter car elle modifie les données traditionnelles en matière de prise de décision et de répartition des tâches politiques. En effet, « le citoyen y est plus qu'un électeur, mais moins qu'un décideur »²². Loïc Blondiaux a étudié ce phénomène qui brouille la « stricte division du travail entre gouvernants et gouvernés ». Il existe dorénavant un certain nombre de dispositifs qui permettent la participation des habitants, au-delà de leur passage aux urnes, dans l'identification des enjeux, dans la préparation des solutions voire dans la prise des décisions.²³ Cela complexifie les rôles, bouleverse les habitudes et peut susciter un certain nombre de craintes, notamment de politiques, lorsque leur pouvoir est menacé. Au-delà de ces préoccupations, et si l'on reste dans le champ de la sociologie et de la philosophie politique, c'est la conception même de l'intérêt général qui est remise en cause par l'introduction des processus participatifs dans la vie politique. L'État et les élus ne détiendraient plus exclusivement le monopole de la définition de l'intérêt général. En effet, tout se passe comme si « la légitimité d'une mesure ne dépendrait plus seulement de la nature de l'autorité qui la prend mais de la manière dont elle est prise, de la procédure dans laquelle elle s'inscrit. Toute décision semble devoir aujourd'hui avoir fait l'objet d'une concertation préalable, d'une délibération incluant l'ensemble des acteurs concernés par la décision »²⁴.

Par ailleurs, on peut constater que la démocratie participative se rapproche également de l'échelon local. Selon le **principe**

²² « Du bon usage de la démocratie participative », *Champs de vision, Tour d'horizon des activités de la Fondation Roi Baudouin*, n°65, 2^{ème} trimestre 2006, p. 13.

²³ Blondiaux, L., *op. cit.*, 2004, p. 8.

²⁴ *Ibid.*, p. 8.

de subsidiarité²⁵, qui consiste à privilégier l'échelon territorial et les acteurs les plus adéquats pour répondre à un problème donné à la place de l'échelon le plus supérieur ou de l'acteur central (l'État ou les institutions européennes), l'échelon local est jugé particulièrement pertinent pour mettre en place des dispositifs participatifs. Le besoin de proximité est souvent l'argument avancé et la participation à ce niveau permet de réunir les élus et les citoyens par le « retour de la pédagogie politique et institutionnelle dans les quartiers »²⁶. C'est notamment pour cela que les comités de quartier se développent. Cependant, la question posée, le thème discuté ne doit pas s'enfermer non plus sur le local et la participation doit servir de levier, de tremplin pour passer des intérêts particuliers à l'intérêt général.²⁷

Enfin, un autre enjeu central et assez peu évoqué est celui de la place des plus faibles et des plus démunis dans les processus démocratiques en général. Les dispositifs de la démocratie participative peuvent intervenir pour faciliter l'accès de ces personnes à la citoyenneté, en favorisant leur écoute et leur participation. Mais au préalable, il faut faire en sorte que ces personnes puissent se rendre concrètement aux réunions (en organisant une prise en charge des enfants par exemple) et qu'elles puissent effectivement s'exprimer. La démocratie participative se doit donc d'être innovante et d'inventer les moyens qui aideront à leur intégration. Pour certains, cela passe par des mesures de discrimination positive. Ce qui est sûr c'est que la démocratie participative s'intègre dans les objectifs de cohésion sociale et contribue à la renforcer.

La démocratie participative semble être un outil intéressant au service de l'homme et entre les mains de l'homme pour

²⁵ Voir glossaire.

²⁶ Seron, A., *op. cit.*, 2005, p. 8.

²⁷ Voir notamment l'ouvrage de Decoster, D.-P. (sous la direction), *Gouvernance locale, développement local et participation citoyenne*, ULB-IGEAT, 2002, pp. 1-96.

renforcer la **citoyenneté active**²⁸. À défaut d'une définition véritablement conceptuelle et universelle, c'est par la pratique que la démocratie participative peut être appréhendée au mieux et dans tous ses aspects. Ce sont donc les acteurs de terrain – aussi bien les citoyens *lambda* que les agents plus institutionnels ou représentants de la société civile – qui font de la démocratie participative ce qu'elle est, avec ses dispositifs, ses méthodes, ses règles, etc.

Voilà pourquoi il est intéressant de se tourner vers les pratiques – et notamment les *success stories* qui sont présentées dans les pages suivantes – les exemples parlant parfois plus que les discours.

²⁸ Voir glossaire.

III. Méthodologie

Un point méthodologique nous a semblé indispensable afin d'appréhender en lecteur éclairé les conditions de collecte des expériences de démocratie participative et citoyenne et de saisir le cadre que nous utilisons pour leur analyse.

Nous avons fait le choix de procéder selon une enquête par questionnaire dirigée par chacun de nos partenaires au sein de son territoire national : la Roumanie, la Hongrie, l'Espagne et la Belgique francophone²⁹.

Le questionnaire a été validé par chacun de ces partenaires lors de la première rencontre en janvier 2006 à Budapest. Il a ensuite été distribué par chacun, respectivement dans son pays. La collecte des données s'est effectuée de début mars à fin juin 2006.

Le cadre de l'étude REACTION définissait une collecte de sept expériences par partenaires, dont trois seraient ensuite sélectionnées comme *success stories*.

Le questionnaire a été proposé aux répondants en version bilingue français/anglais. Il est donc possible que nous ayons perdu dans la traduction une certaine finesse dans l'exactitude des mots prononcés par les répondants. Le questionnaire comporte une introduction explicitant les objectifs proposés par l'étude, puis invite le répondant à une réflexion sur la démarche participative locale qu'il présente, déclinée en questions semi ouvertes ou ouvertes.

Les premières questions permettent une brève identification de l'expérience choisie ; elles sont ensuite regroupées par caractéristiques opérationnelles et organisationnelles : en termes partenarial, en termes d'outils méthodologiques utilisés, en termes d'évaluation et enfin, en termes de commentaires liés à l'expérience et inhérents à l'interlocuteur répondant au questionnaire.

²⁹ Le questionnaire se trouve en annexe.

L'élaboration du questionnaire s'appuie sur le projet d'une lecture transversale des expériences européennes, qui permettent de dégager des éléments pertinents et/ou significatifs de bonnes pratiques d'une démarche participative locale et citoyenne. Cette lecture analytique s'inspire directement des notions fondamentales que sous-tend **le développement local**.

Une définition du développement local est proposée dans le glossaire du Guide et rend compte des éléments convergents à mutualiser afin de situer l'habitant dans une démarche où il peut se positionner comme citoyen, être reconnu dans son champ d'expertise et collaborer à part entière au « Projet » de son territoire.

En effet, selon Dominique-Paule Decoster : « Le processus de développement local repose sur un projet collectif trans-sectoriel et inter-thématique qui solidarise et mutualise les intérêts particuliers et communautaires présents sur le territoire mobilisé ; il se bâtit pour répondre durablement aux besoins locaux. »³⁰

Cette vision transversale et intégrée, véritablement globale, du développement insiste sur le fait que quelle que soit la taille du territoire, elle ne dispense pas les acteurs impliqués de s'inquiéter du progrès social mondial. Comme l'énonçait Miguel Torga, écrivain portugais : « L'universel, c'est le local sans les murs », c'est-à-dire que le développement territorialisé à une petite échelle nécessite aussi une compréhension des enjeux à plus grande échelle, une aptitude à se saisir des enjeux de la mondialisation. Le développement local n'est en effet pas synonyme de « localisme ».

La compréhension d'une telle démarche reste complexe, car elle sous-tend que les cloisonnements habituels entre les

³⁰ Decoster, D-P., *Processus et acteurs du développement local*, IGEAT-ULB, édition n° 5, 2005.

secteurs économique, environnemental, social et culturel ainsi qu'entre les acteurs publics et privés s'estompent, voire disparaissent. Sa bonne mise en œuvre représente bien un défi constant.

Par ailleurs, le développement local interroge des éléments clefs en matière de construction de décisions stratégiques et donc de l'exercice du leadership ainsi qu'en matière de partenariats et de gouvernance locale et multi-niveaux, de subsidiarité et de contractualisation. Le développement local interroge enfin la complémentarité entre la démocratie représentative et la démocratie participative.

Il est important de souligner que l'étude a nécessité des échanges conceptuels entre les partenaires du projet et une compréhension commune des éléments du développement territorial et local.

Une partie du temps de la première rencontre à Budapest a donc été mise à profit pour définir un langage conceptuel commun qui permette à chacun, sans négliger la singularité de son contexte territorial, d'appréhender les objectifs de l'étude dans une vision partagée.

Après que le questionnaire a été explicité et validé par les partenaires de base, chacun a pu choisir les expériences dans son pays.

Nous n'avons pas dressé de liste de critères d'élection des initiatives locales citoyennes, ni de catégorisation. Chaque partenaire était libre d'envoyer le questionnaire aux intervenants de son choix. Nous avons convenu que nous procédions à une recherche d'expériences participatives locales et citoyennes et que la distribution de l'enquête se faisait auprès des interlocuteurs privilégiés du réseau professionnel respectif de chacun.

Il est à souligner que cette liberté de choix des expériences entraîne inévitablement une dispersion importante dans la

typologie des démarches participatives. La diversité des expériences ne permet donc pas de recouplement pour une analyse systématique à partir d'une catégorisation prédéfinie.

Par ailleurs, *a posteriori*, nous pouvons également souligner que le questionnaire ouvre une fenêtre qui s'adresse davantage à des interlocuteurs professionnels et donc à une démarche de prime abord « *top down* » plutôt qu'à un groupement citoyen spontané, agissant selon une démarche dite « *bottom up* ».

Ce biais à la rédaction du questionnaire, inhérent au manque d'investigations dans ce registre, va certainement introduire un manque d'informations quant aux initiatives spontanées qui peuvent être mises en lumière par certains de nos partenaires.

Enfin, le questionnaire propose une réflexion en termes de « projet », ce qui peut introduire une vision fermée de la démarche participative. En effet, un projet est délimité dans le temps, il a un début et une fin. Or certains se sont lancés dans une démarche participative, et l'ont adoptée véritablement comme principe de travail. Le terme « projet » peut alors leur sembler réducteur au vu du processus à long terme dans lequel ils se positionnent. La démarche participative se perpétue de projet en projet et se pérennise. Le questionnaire – bien que formulé pour un projet participatif, local et citoyen – inclut évidemment ces démarches qui se pérennisent mais il reste un peu trop attaché à la logique de projet.

Enfin, notre ambition est donc bien de proposer une lecture inductive et qualitative des réponses dont nous disposons, sans reposer notre analyse sur un panel statistiquement significatif.

Les résultats et l'analyse présentent les éléments les plus significatifs de réussite et d'effectivité des expériences de chacun des partenaires du Réseau (ou projet REACTION), basés sur les données de chaque questionnaire.

IV. Les success stories

Les *success stories* que nous présentons ici sous la forme de fiches synthétiques n'ont pas été sélectionnées parce qu'elles étaient à tout point de vue des succès. Il ne nous revient pas de juger de la réussite d'une expérience ou de déterminer si une expérience relèverait davantage de la participation qu'une autre, bien qu'un certain nombre d'écueils sont parfois repérables. Nous voulions présenter des expériences variées et singulières, couvrant une diversité de méthodes, de tailles de territoires, de particularités de territoires et de contextes ainsi qu'une diversité de relations partenariales, etc. C'est donc dans toute cette diversité que les présentes expériences s'inscrivent.

Onze expériences ont été retenues. Elles ne couvrent donc pas de façon exhaustive toutes les particularités des vingt-neuf expériences relevées mais témoignent chacune à leur façon des possibilités que recouvre l'utilisation de la participation. Elles se veulent un outil pédagogique à destination de tout praticien de la participation ou de toute personne souhaitant mettre en place une méthode participative.

Nous avons repéré des expériences en Belgique, en Espagne, en Italie, en Hongrie, aux Pays-Bas et en Roumanie. Elles s'inscrivent dans des domaines d'activités assez différents et c'est cette première diversité qu'il nous a semblé important de souligner pour montrer que la participation peut être utilisée au service de tout type d'activités et d'objectifs.

Les fiches sont découpées en plusieurs rubriques afin de faciliter la prise de connaissance des grandes caractéristiques de l'expérience, ses faiblesses et ses points forts. Ainsi, le lecteur trouvera l'expérience présentée selon les caractéristiques suivantes : partenaires, date, lieu, domaine d'activités, origines, description, méthodes utilisées et résultats. Les contacts et informations pratiques sont également disponibles pour faciliter les échanges.

Nous avons particulièrement cherché à analyser ces expériences sous l'angle de leur inscription dans un processus durable, pérenne, de participation. En effet, toutes les expériences ne débouchent pas sur une utilisation systématique de la participation dans de nouvelles initiatives tirées des expériences. Il était donc pertinent selon nous de chercher les conditions concrètes et ré-utilisables qui permettent d'entretenir un processus participatif et de l'inscrire dans la durée.

Ainsi, les fiches synthétiques présentent une rubrique spéciale « conditions pour un processus participatif durable » d'où ont été tirées de façon plus générale des recommandations.

Enfin, une brève analyse critique vient ponctuer ces fiches de quelques remarques supplémentaires.

	PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL (PCDR)	BELGIQUE
Partenaires	Les associations locales, des acteurs économiques et sociaux personnels et représentants d'organismes, la presse, des habitants, le conseil communal et son administration, les autres pouvoirs publics associés au territoire (État fédéral, Région wallonne, Communauté française-Wallonie-Bruxelles, Province du Hainaut), la Fondation rurale de Wallonie (FRW)	
Lieu	Sombreffe (Région wallonne)	Développement rural
Date	2001 : Mise en œuvre de la participation 2004-2014 : PCDR	
Domaine	Développement rural de l'entité de Sombreffe	Processus participatif pérenne
Origines	Suite à la décision du Conseil communal début 1997 d'adhérer à une politique de développement rural soutenue par la Région wallonne, la FRW a été mise à la disposition de Sombreffe sur décision du ministre de la Ruralité (décret du 06.06.1991), par l'intermédiaire d'agents de développement, en l'occurrence l'équipe régionale du Condroz.	
Descriptif	La FRW a pour principe d'organiser une réflexion stratégique à long terme s'appuyant sur la participation citoyenne et sur une dynamique partenariale incluant les acteurs locaux. La vision globale et intersectorielle de développement dégagée par le croisement des diagnostics descriptif et participatif inscrit alors le territoire dans une politique de projets concertés et co-construits, en respect d'une véritable démarche démocratique et citoyenne. L'accompagnement de ce long processus est effectué par la FRW au niveau de l'organisation, de la coordination et de l'évaluation. Il doit mener à des actions et investissements publics correspondant aux besoins réels des habitants.	
Méthodes	La FRW a articulé la participation autour de trois grandes étapes : <ul style="list-style-type: none"> • « Poser un regard collectif » sur sa commune c'est-à-dire que tous les acteurs échangent et confrontent leurs 	

	<p>connaissances du territoire pour dégager collectivement les principales problématiques et les enjeux majeurs.</p> <ul style="list-style-type: none">• « L'horizon à atteindre » consiste à définir les grands axes de développement, déclinés chacun en objectifs et principes d'actions.• « Le chemin à parcourir » définit la programmation des projets et comment ils vont pouvoir devenir opérationnels, en termes de porteurs de projets et de financements. <p>Le travail partenarial présente diverses formes :</p> <ul style="list-style-type: none">• <i>des consultations</i> (réunions villageoises, réunions de publics ciblés, enquêtes par questionnaires, rencontres personnalisées, etc.) en respectant les temporalités de chacun des types de participants potentiels ;• <i>des concertations</i> au sein de groupes de travail formalisés, sur base d'une restitution régulière des résultats des échanges ;• <i>une concertation, coordination et co-construction</i> au sein d'une commission locale de développement rural (CLDR) composée de quarante représentants des divers collectifs, organismes et associations du territoire.
Résultats	<p>Chaque début d'année, la CLDR évalue l'avancement du plan communal de l'année écoulée et propose les actions prioritaires pour l'année à venir. Le collège et l'administration communale vérifient l'opérationnalité du programme de travail avec la FRW. Chaque projet du programme est mis en œuvre par la commune avec les partenaires concernés ; cette étape comporte toujours des phases participatives citoyennes. Celles-ci varient de la simple information à la consultation jusqu'à la mise en place d'un comité d'accompagnement pour des actions conçues et menées dans leur ensemble avec tous les intervenants.</p>

Conditions pour un processus participatif durable

1. L'accompagnement du processus est effectué par un organisme financé par les pouvoirs publics et qui propose des compétences méthodologiques et pédagogiques certaines, ce qui apparaît nécessaire pour un processus ressenti comme lent et lourd par les intervenants.
2. Quand le PCDR a été défini à la mi-juin 2004, une Charte du développement rural a été rédigée et diffusée largement par diverses voies (dont un site web) pour informer tous les habitants de la stratégie de développement et des enjeux rencontrés, ainsi que pour mobiliser la population et les partenaires à la réalisation des projets.
3. La méthodologie développée dans le cadre de la dynamique

partenariale et participative est ouverte, innovante et adaptée en fonction des publics ciblés, des thèmes débattus et des actions à concrétiser. De plus, la CLDR, composée de quarante personnes sur base d'appels à candidature, propose une représentativité significative des différentes tranches d'âge, des villages et tendances socio-économiques et politiques du territoire.

4. L'évaluation a été décidée et organisée par la FRW « *ex-ante* », c'est-à-dire dès l'élaboration de la démarche. Plusieurs types d'évaluation sont en cours : elles portent sur le sens du projet, sur les résultats obtenus et sur les méthodes utilisées. En outre, une évaluation annuelle de la mise en œuvre de la stratégie est exigée par le cadre législatif sous forme d'un rapport rédigé par la CLDR et la commune.

Remarques d'analyse

La démarche citoyenne a « touché » environ 500 habitants sur un total de 7.500 sur l'entité de Sombreffe, avec le souci pointu de rencontrer des publics très diversifiés et singuliers. Cette large mobilisation a pu se réaliser grâce au **professionnalisme de l'accompagnateur** et à **sa flexibilité**. Elle assure un engagement renouvelé des participants, ce qui reste une des principales contraintes dans ce type de processus.

Cependant, il est à souligner que le pouvoir communal garde dans tous les cas le pouvoir décisionnel ; un travail éducatif et formatif des mandataires politiques et de leur administration devrait pouvoir modifier d'éventuelles réticences et les amener peu à peu vers un mode ouvert de gouvernance.

Contact et informations

Fondation rurale de Wallonie

<http://www.frw.be>

Équipe du Condroz

Carine Lambé

c.lambe@frw.be

Anne-Marie De Moor

am.demoor@frw.be

	LES COMITÉS DE QUARTIER À FONTAINE-L'ÉVÊQUE	BELGIQUE
Partenaires	Les autorités locales et leurs administrations, les habitants et leurs représentants de quartier	
Lieu	Fontaine- L'Évêque (Région wallonne)	Développement local
Date	Depuis 2001	
Domaine	Comités de quartier structurés et formalisés par les pouvoirs publics	Processus participatif en voie de pérennisation
Origines	Le Collège des Bourgmestre et Échevins a marqué sa volonté de favoriser la création de Comités de quartier. Son objectif principal était d'améliorer la qualité de vie des habitants de l'entité de Fontaine l'Évêque, de favoriser leur sentiment d'appartenance à leur quartier et de pouvoir développer avec eux un projet commun, tout en respectant les particularités locales d'une entité étendue (Forchies-la-Marche, Fontaine-L'Évêque et Leernes) et diversifiée.	
Descriptif	Le découpage géographique du territoire fontainois a été réalisé par les mandataires politiques, en tenant compte des aspects sociologiques, urbanistiques, historiques et territoriaux. Quatorze quartiers ont donc été définis et une Charte provisoire a été émise par les autorités locales pour informer la population de la composition des Comités et des objectifs visés.	
Méthodes	La Charte et un appel à participer aux Comités ont été diffusés dans un bulletin communal et envoyés en « toute-boîte » dans toute l'entité. Environ soixante-dix personnes se sont proposées et ont été invitées à des réunions de mise en place des Comités. Après une séance d'information sur les enjeux, les habitants candidats sont élus par vote. Un règlement des Comités de quartier établit les lignes directrices pour être un interlocuteur reconnu au sein des réunions menées par les autorités communales ; toutefois une autonomie de fonctionnement et d'organisation est laissée à chaque Comité.	
Résultats	La mise en place des Comités de quartier s'est concrétisée	

début 2004. À la fin 2004, un Forum sur la participation citoyenne a été organisé et des groupes de travail ont évalué le processus en cours. En 2005, quatre Comités ont été dissous. Une concertation des Présidents et Secrétaires des Comités s'appuyant sur les échanges retenus lors du Forum a débouché sur une proposition d'un poste de coordinateur pour chacun des quartiers.

Les Coordinateurs sont d'une part en relation étroite avec les autorités communales et, d'autre part, se réunissent pour s'informer réciproquement de leurs activités et projets respectifs.

Les débats au sein des Comités portent sur les attentes communautaires des habitants qui sont négociées par les coordinateurs auprès du pouvoir public local.

Conditions pour un processus participatif durable

1. Une règle de constitution des Comités limite les mandataires politiques à la simple fonction de membre, sans autre prise de responsabilité au sein de leur Comité de quartier, ce qui protège ce projet de toute récupération politique active et garantit la qualité citoyenne de cet outil.
2. Bien que l'évaluation ne soit pas systématisée, les étapes où elle apparaît débouchent sur de nouveaux modes de fonctionnement correctifs qui permettent d'assurer la continuité de la démarche.
3. Les projets portés par les Comités ouvrent un réel espace public de dialogue et de débat sur des attentes structurelles d'amélioration de leur cadre de vie. Ils redynamisent aussi les quartiers par l'organisation d'activités festives et culturelles.
C'est en cela que le processus citoyen est producteur de cohésion sociale et d'autonomisation des individus.

Éléments d'analyse

La **citoyennisation** des habitants est un processus lent et lourd, nous pouvons encore l'observer par cette expérience dont l'ambition est bien de pérenniser cette dialectique démocratique. En outre, le fonctionnement de ce type de structure de proximité nécessite des postes à caractère représentatif, ce qui confronte alors l'habitant à la complexité d'une **double démarche démocratique, à la fois participative et représentative**. Cela engendre des difficultés relationnelles internes dans chaque quartier, ce qui alourdit le processus. Le secteur privé n'est pas présent dans le partenariat ; nous n'en connaissons pas les causes.

Contact et informations

Philippe D'Hollander,
Échevin de l'État civil, de l'Environnement, de l'Emploi et de la Santé
Président de l'ALE
phd@fontaine-levée.be

	LE BUDGET PARTICIPATIF DE FIGARO	ESPAGNE
Partenaires	Des associations du village, la Mairie (Maire, Conseiller municipal et représentants des partis politiques), l'Université de Barcelone (Universitat Antònoma de Barcelona – U.A.B.) et des habitants de Figaró	
Lieu	Figarò – Montmany en Catalogne	Finances publiques locales
Date	2003-2006	
Domaine	Finances publiques locales	Processus participatif pérenne
Origines	Le parti politique élu a intégré le budget participatif dans sa campagne. Une Commission permanente de Participation citoyenne (CPPC) se constitue dès 2003 pour coordonner et organiser les différentes étapes de la démarche participative.	
Descriptif	Les objectifs principaux sont d'une part de rapprocher l'administration locale des habitants et ainsi d'orienter la politique vers les attentes exprimées par le citoyen. D'autre part, le processus vise à solliciter les différentes tranches générationnelles, culturelles et politiques dans une dynamique collective et de proximité, créant ainsi un rapprochement, donc de la cohésion sociale.	
Méthodes	<ul style="list-style-type: none"> • Une <i>consultation publique diversifiée</i> Les outils méthodologiques ont été conçus et adaptés pour rencontrer des groupes de population, nombreux et singuliers. Une phase préliminaire d'information auprès de la population a ouvert le dialogue et défini la dynamique participative dans le cadre du budget participatif. Chaque citoyen peut proposer deux attentes <i>via</i> un document envoyé par la mairie (et ce, y compris les immigrés n'ayant pas le droit de vote). Ces propositions sont sélectionnées en fonction de critères de faisabilité définis pas le CPPC. Ensuite, un vote collectif priorise six propositions. Une audience publique et un site Internet permettent à chacun de prendre connaissance des résultats et des éléments de faisabilité. • Le <i>Conseil du Village</i> (Consell de Poble) 	

	<p>Cet espace public de dialogue et de débat est ouvert à tout habitant dès l'âge de 16 ans. Il est associé à un Service de garderie pour permettre aux femmes de participer plus aisément. Néanmoins, il ne rencontre pas un grand succès.</p> <ul style="list-style-type: none">• Des <i>activités éducatives et informatives</i> ont été organisées spécifiquement pour les enfants ; leurs meilleures propositions sont retenues pour le vote des attentes prioritaires.
Résultats	<p>Le processus participatif à Figaró vise à inclure des groupes d'individus d'âge et de conditions très différents ; les activités et le mode de représentativité sont dès lors adaptés en permanence.</p> <p>En 2006, le thème prioritaire sélectionné est « la vie en collectivité ».</p> <p>Un Guide pratique a été élaboré collégialement : il établit les modalités décisionnelles et les règles de financement pour les projets sélectionnés.</p>

Conditions pour un processus participatif durable

1. La dynamique participative est basée sur un diagnostic intégré et partagé.
2. Une personne a été engagée à temps plein par le CPPC pour optimiser la transversalité des singularités citoyennes et maximiser l'accessibilité par la population de Figaró.
3. Une évaluation annuelle est réalisée avec la participation de tous les collectifs, ce qui permet d'ajuster la dynamique aux attentes et besoins des divers participants ainsi qu'aux changements conjoncturels locaux.
4. On observe une reconnaissance extérieure au village de la qualité du processus démocratique citoyen développé à Figaró, tant par le monde associatif qu'académique.

Remarques d'analyse

Ce processus participatif rencontre les conditions de pertinence mises en avant dans notre Guide : **diagnostic préliminaire intégré et partagé, informations à propos des enjeux et règles de fonctionnement de la participation, méthodes innovantes et adaptées à la diversité de la population, restitution des résultats et co-construction, évaluation régulière du projet**, etc.

Toutefois, il nécessite un appui financier répété pour assurer la continuation d'un travail de qualité et professionnel.

Par ailleurs, des échanges entre municipalités engagées dans ce type de projet « budget participatif », au niveau national ou international permettraient une meilleure conscientisation de la dialectique démocratique dans laquelle les citoyens de Figaró sont engagés.

Contact et informations

Marc Pares

Consejal de Figaró-Montmany

paresfm@diba.es

Ajuntament de Figaró-Montmany

figaro@diba.es

	PLAN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE (PDSC)	ESPAGNE
Partenaires	Association de voisins (AAVV), des experts professionnels et universitaires en démocratie participative et en développement durable, la mairie de Barcelone et son administration, les pouvoirs publics associés dont la Generalitat de Catalunya, des structures et entreprises privées des secteurs économique, social et environnemental, des habitants	
Lieu	Le quartier de Trinitat Nova à Barcelone en Catalogne	Plan de développement social et communautaire
Date	De 1996 à aujourd'hui	
Domaine	Plan de développement social et communautaire à l'échelle d'un quartier et axé vers le développement durable	Processus participatif pérenne
Origines	Des habitants du quartier se regroupent en une « Association de Voisins » (AAVV) pour revendiquer et négocier l'assainissement des logements touchés par des problèmes d'insalubrité. En effet, le quartier est une zone HLM construite précipitamment en périphérie de la ville dans les années 50-60 pour répondre à un besoin de logements pour des immigrants économiques.	
Descriptif	<p>Durant la première phase, un diagnostic participatif est établi avec l'ensemble des partenaires pour déterminer dans les secteurs économique, social, environnemental et culturel quels sont les problèmes existants et les ressources potentielles pour y pallier.</p> <p>Ce sont les habitants qui sont initiateurs de la démarche ; celle-ci a pour finalité de concrétiser les projets proposés pour améliorer leur cadre de vie, dans une vision transectorielle, plus large que la problématique « logement ».</p> <p>Grâce aux financements négociés par le partenariat, l'AAVV souhaite inscrire les participants dans une dynamique formative et qualifiante, de sorte qu'au travers des travaux et activités à réaliser dans le quartier, ils bénéficient d'une réelle (ré)insertion professionnelle.</p>	

Méthodes	<p>La première étape s'est déroulée sous forme d'enquête, pour récolter les opinions mais aussi pour sensibiliser et mobiliser activement les habitants. Ensuite, la méthode d'« investigation participative » s'est structurée à partir d'assemblées locales thématiques (le sport, l'éducation, l'eau, la santé, etc.) qui favorisent les échanges, les débats et la production de propositions de projets. Ces réunions s'organisent au minimum mensuellement.</p> <p>Les voies de diffusion des résultats sont multiples : publication périodique, télévision et distribution de documents informatifs et rapports.</p> <p>La méthode « European Awareness Scenario Workshop – EASW » développée par l'UE a été utilisée dans le cadre de concours d'idées.</p>
Résultats	<p>Dès la première phase participative, celle-ci a rencontré un grand succès. En effet, outre l'enquête, une quote-part de 1.20€ par personne était sollicitée et 75% des habitants du quartier ont cotisé.</p> <p>La dynamique partenariale et participative met les intervenants, habitants et fonctionnaires, dans un processus (lent) d'apprentissage du respect des compétences de chacun. En effet, la finalité de l'engagement à Trinitat Nova est bien de permettre aux habitants de devenir des interlocuteurs citoyens à part entière et des acteurs visant une autonomie et une auto-gestion de leurs activités professionnelles. Cela nécessite une confiance réciproque en l'expertise apportée par chacun, sans <i>a priori</i> à propos du niveau d'instruction.</p>

Conditions pour un processus participatif durable

1. Cette expérience démontre que les habitants peuvent déployer une énergie importante pour améliorer collectivement et spontanément leur cadre de vie, tout en s'alliant, avec opportunité, la collaboration d'experts qui assurent à la fois la qualité de la démarche participative mais aussi garantissent l'adéquation des propositions à la faisabilité (technique) des projets.
 2. Une transparence financière sur la répartition et l'utilisation des subventions publiques-privées aide à maintenir le niveau de confiance et d'investissement des participants.
 3. Une évaluation continue est effectuée par les différents partenaires ; elle présente plusieurs formes selon le type d'acteurs : structurée et définie préalablement ou spontanée et empirique. Toutefois, elle garantit une ouverture aux changements et une capacité d'adaptation.
-

Remarques d'analyse

Nous constatons à la lecture de cette expérience qu'une mobilisation de type « **bottom up** » peut réussir et perdurer si elle réunit des critères de pertinence partenariale et de qualité professionnelle d'accompagnement.

Par ailleurs, les valeurs ajoutées du processus engagé à Trinitat Nova comportent une orientation claire de **développement durable**, puisque les travaux sont développés en respect de l'environnement urbain, dit « écoquartier », et qu'ils favorisent l'insertion professionnelle des habitants, tout en améliorant leur qualification.

Soulignons que cette dynamique se fonde sur l'**implication des individus** dans une démarche citoyenne, démocratique, éducative et formative qui les conduit à devenir autonome et à pouvoir s'auto-gérer !

Contact et informations

Raul Morel

imorelconsult@wanadoo.es

AAVV Trinitat Nova – Pla Comunitari

trinitatnova@noubarris.net

	CRITICAL MASS (CM) Organisation de manifestations cyclistes pour l'amélioration de la qualité de vie en ville	HONGRIE
Partenaires	Les organisations de la société civile, les habitants, les autorités publiques locales, les partis politiques, les entreprises	
Lieu	Budapest (et d'autres villes comme Pécs, Győr, Debrecen, Szeged...)	Mobilité
Date	Depuis 2004	
Domaine	Mobilité	
Origines	Le premier CM a eu lieu à San Francisco en 1992 et plusieurs événements semblables ont commencé à émerger dès 1999 en Hongrie. Ces manifestations partent du constat du manque d'aménagements dans la ville de Budapest pour les cyclistes et de la pollution grandissante.	
Descriptif	Citoyens <i>lambda</i> et associations de cyclistes se sont réunis le jour déclaré « sans voitures » (22/09/2004) afin de manifester leur mécontentement et de prôner une façon alternative de se déplacer dans la ville. De tels rassemblements ont eu lieu régulièrement chaque année depuis lors, attirant toujours plus de personnes et de partenaires (notamment des célébrités et des entreprises). L'objectif était de convertir de plus en plus de personnes au cyclisme urbain et de peser sur les décisions politiques en la matière.	
Méthodes	Pour l'organisation de ces rassemblements, une coopération a eu lieu entre des militants plus anciens et des nouveaux venus, citoyens <i>lambda</i> et représentants d'organisations de la société civile. Une forme d' <i>advocacy</i> (manifestations, pétitions, réunions-débats, rendez-vous avec les élus et les personnels administratifs, veille électorale, etc.) s'est mise en place, largement relayée par les médias, pour dialoguer avec les pouvoirs publics locaux et faire pression sur l'agenda politique.	
Résultats	Les CM ont rassemblé chaque fois davantage de cyclistes, faisant de cette manifestation une des plus importantes manifestations non-politiques de l'histoire de la Hongrie. Elles ont attiré l'attention du gouvernement et un ministre a été nommé en charge des affaires cyclistes. La ville de	

Budapest a également construit 30km de pistes cyclables en 2005, contrairement aux 1 à 2km construits traditionnellement chaque année. Parallèlement, le nombre de cyclistes quotidiens a considérablement augmenté (taux de croissance annuel le plus élevé du monde) !

Conditions pour un processus participatif durable

Comme les objectifs du CM ont plus ou moins été atteints, se pose la question de la permanence d'un tel événement. Il s'agit d'ajuster les méthodes d'actions à l'évolution des besoins liés à la cause à défendre. On peut donc s'interroger sur les moyens à mettre en œuvre pour que cette initiative perdure à long terme et se renouvelle. Pour cela, une réflexion partenariale sur d'éventuels nouveaux objectifs et les moyens à leur consacrer devrait être envisagée. Un système démocratique de désignation régulière de l'équipe organisatrice devrait être instauré afin de relayer l'équipe en place et d'éviter un épuisement des énergies. Il faut également être vigilant sur les risques de récupération politique et de perte d'un intérêt commun à défendre.

Remarques d'analyse

Il s'agit ici encore d'une initiative ascendante, ou **bottom-up**, partie de la société civile pour faire valoir une cause auprès du grand public et des autorités publiques supérieures, locales et nationales. Ce vaste mouvement de protestation a obtenu la parole dans l'élaboration des politiques sur la mobilité du gouvernement et de la ville de Budapest. On voit ainsi qu'un mouvement parti de la population, des associations et ayant réuni notamment des entreprises en relation avec le cyclisme a conduit à un **dialogue** avec les pouvoirs publics.

L'importance de la communication et des médias comme relais de l'information est à souligner dans ce type d'initiative populaire.

Dans ce cas de figure, le **risque d'épuisement et de perte de sens** de l'initiative à long terme n'est pas à prendre à la légère et doit donc être anticipé.

Contact et informations

www.criticalmass.hu

	<p>« A WORD RISEN FOR THE REGION : WATER » PROGRAMME POUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DU BASSIN DE KÁLI</p>	HONGRIE
Partenaires	La fondation EKKA (Eötvös Károly Közhasznú Alapítvány), les gouvernements locaux des huit communes concernées, les habitants des communes concernées, Nestlé, les Autorités de l'Eau, l'Association de protection de Nestlé à Kékkút, les organisations de la société civile	
Lieu	Bassin de Káli (municipalités de Balatonhenye, Monoszló, Köveskál, Szentbékállá, Mindszentkállá, Kővágóörs, Kékkút et Salföld)	Protection de l'environnement et développement local
Date	Début 2003 – début 2005	
Domaine	Protection de l'environnement et, plus largement, développement local	
Origines	Le programme part du constat fait par EKKA que les avantages et désavantages liés à l'exploitation de l'eau par l'entreprise locale de Nestlé sont inégalement répartis entre les communes du bassin de Káli. Ce bassin se situant dans le parc national protégé de Balaton Felvidék, il s'agit de mobiliser les acteurs locaux (société civile, gouvernements locaux et entreprises) pour protéger les zones humides et les réserves naturelles d'eau du bassin et pour renforcer le dynamisme local de façon plus générale (lutte contre le chômage, préservation des traditions locales, etc.).	
Descriptif	L'objectif était de créer de la coopération entre les différents acteurs présents sur ce territoire pour qu'ils prennent conscience collectivement de l'importance de leurs ressources en eau et qu'ils construisent ensemble un plan d'action pour les protéger.	
Méthodes	EKKA a mobilisé les pouvoirs publics locaux en les sensibilisant aux problèmes du bassin et pour qu'un diagnostic partagé soit réalisé. Une étude environnementale a donc été produite conjointement avec les citoyens, les municipalités et des chefs d'entreprises. La formation de pré-requis, d'un socle de connaissances	

	<p>commun à tous les acteurs du territoire a été développée grâce à des forums communaux dans chaque municipalité, des formations, des événements culturels, des activités de protection de l'environnement, des conférences, des ouvrages scientifiques mis à disposition, etc. ; ceci, afin de générer un intérêt commun à tous les acteurs présents sur le territoire, tout en restant ouvert à l'implication de nouvelles personnes.</p> <p>Une communication permanente a été faite sur le projet et ses résultats ont été disséminés à d'autres régions.</p>
Résultats	<p>Plus de quarante personnes ont participé aux conférences organisées. Une fondation d'intérêt public pour le Bassin de Káli a été créée pour gérer le programme sur le Bassin ; les maires sont membres du Bureau et le représentant de la filiale locale de Nestlé en est le Président. Ils ont donc pris des responsabilités dans la mise en place d'une politique commune.</p> <p>Le travail des experts académiques sur la demande en eau du Bassin selon des critères de développement durable a été présenté à la 2^{ème} Conférence sur l'Eau.</p> <p>La société civile s'est peu impliquée et des habitants se sont même retirés du projet, considérant qu'ils n'avaient pas leur mot à dire sur une question aussi complexe que la gestion de l'eau. La filiale locale de Nestlé a pris en charge la coopération avec les pouvoirs locaux, pour mener une consultation continue. EKKA n'a pas été associée à la coopération entre l'entreprise et les gouvernements locaux par la suite.</p>

Conditions pour un processus participatif durable

1. Le professionnalisme de l'association a permis à la fois de mener à bien une coopération entre des municipalités isolées et de produire une expertise scientifique reconnue.
2. La communication sur le projet, la documentation rédigée tout au long du projet peut permettre une réutilisation de cette méthode, adaptée à un environnement différent.
3. Peu de conditions pour un processus participatif durable ont été rencontrées dans la mesure où l'initiative de la coopération repose désormais entre les mains de l'entreprise locale et non pas des citoyens et de leurs élus locaux directement. La participation citoyenne ne peut donc pas perdurer.
4. Les médias ont beaucoup communiqué sur ce projet et il a été reconnu de façon très positive depuis un point de vue extérieur, par ceux qui n'étaient pas directement concernés localement (par les bailleurs de fonds, par le siège social de Nestlé en Suisse...). La filiale locale de Nestlé a bien utilisé cette communication, en mettant

en avant son ouverture et cela a contribué au fait qu'elle prenne une place si importante dans la politique de développement du bassin. Cette entreprise a ainsi récupéré le programme et l'ensemble du processus initié par la société civile organisée et à destination des habitants.

Remarques d'analyse

Si l'eau, en tant que ressource collective, est un bon moyen de favoriser la mobilisation de nombreux acteurs différents sur un territoire, les partenariats locaux ne sont pas à l'abri de potentiels **jeux de pouvoirs sur ce territoire**. Le **rapport de force** est ici en défaveur de la société civile et en faveur d'une entreprise multinationale. On constate ainsi une des limites à certains projets de démocratie participative. L'**équilibre** est difficile à trouver pour que chacun ait une place de partenaire et qu'il n'y ait pas de récupération par l'un ou l'autre des acteurs en présence. Cependant, de nombreuses expériences impliquant les entreprises privées ont été positives et une telle démarche est en soi encourageante.

Il est également à souligner que les efforts de rapprochement des municipalités et la constitution d'un **partenariat** auront permis à la région d'avoir un poids certain et de mobiliser d'éventuels fonds européens auxquels les municipalités isolées n'auraient jamais pu prétendre.

Par ce premier projet ponctuel de mobilisation citoyenne sur un territoire jusqu'à présent peu sensible à ce type de démarche, on peut par ailleurs supposer que la population a découvert une approche citoyenne en lien avec ses activités locales. À long terme, la « sauce » de la participation citoyenne pourrait être amenée à prendre !

Contacts et informations

www.kap.hollandnagykovetseg.hu

	Mobilisation de la société civile pour la protection de la région de Zengő	HONGRIE
Partenaires	Les organisations de la société civile (ONG, associations, fondations), les habitants, les autorités publiques, les entreprises	
Lieu	La région de Zengő, réserve naturelle protégée	Protection de l'environnement
Date	Depuis 1994	
Domaine	Protection des ressources naturelles et culturelles	
Origines	Projet du ministère de la Défense hongrois de construction d'une station radar militaire au sommet de la montagne Zengő en 1994 et décision de mise en œuvre du projet en 2003.	
Descriptif	Afin d'éviter la construction de la station radar s'est constitué le Mouvement des organisations de la Société civile (MCOZ) pour la protection de Zengő. Avec l'aide des habitants, des autorités publiques locales et régionales, le MCOZ a organisé la défense pacifique de la région, la lutte contre la décision du gouvernement prise sans consultation de la société civile concernée.	
Méthodes	Le MCOZ a cherché à mobiliser tous les acteurs présents sur le territoire et au-delà (sensibilisation nationale et internationale, notamment <i>via</i> les médias) en favorisant la communication et l'information. Des conférences scientifiques faisant intervenir des experts et des professionnels ont permis une meilleure compréhension des enjeux de la protection de la région. Tous les différents acteurs ont été consultés à la fois sur des questions générales liées à l'environnement et sur des questions pratiques. Plus concrètement, il y a eu des manifestations, des pétitions, le recours à l'enchaînement des corps sur les arbres pour empêcher les bulldozers d'avancer... Le MCOZ a veillé à ce que des « protecteurs » soient en permanence sur le terrain.	
Résultats	Le projet de construction de la station radar a été interrompu	

en 2005 par le gouvernement et le radar a été déplacé. Le gouvernement s'est également engagé à prendre ses décisions de façon plus transparente et démocratique en la matière.

La coopération entre les différents acteurs – citoyens *lambda*, organisations de la société civile, autorités publiques, médias, entreprises, experts, etc. – a été fructueuse, particulièrement entre les gouvernements locaux et les organisations de la société civile.

De nombreuses personnes, toutes générations confondues et venant de tout le pays, ont montré qu'elles étaient prêtes à défendre l'environnement et à s'engager bénévolement. La non-violence est également une « victoire ».

La région de Zengó peut être aujourd'hui visitée et un projet d'exposition qui présentera les plantes et les oiseaux protégés de la montagne va être lancé.

Conditions pour un processus participatif durable

1. Cette initiative n'est pas terminée, au sens où peut l'être un projet, dans la mesure où la cause défendue nécessite de l'être de façon régulière. À ce titre, il est important que la mobilisation et le partenariat soient entretenus par un dialogue continu et transparent entre les différents acteurs intervenant sur le territoire.
2. La capacité à adapter les méthodes aux personnes rencontrées et consultées est également un élément important.

Remarques d'analyse

Il s'agit ici d'une initiative ascendante, ou *bottom-up*, partie de la société civile organisée pour faire valoir une cause auprès des autorités publiques supérieures. La forme de cette initiative est typique d'un mouvement de protestation et se rencontre le plus souvent dans le domaine de la protection de l'environnement ou des droits. En Europe centrale, la société civile semble particulièrement active dans ce domaine. Cette initiative ne prend donc pas la configuration d'un projet.

La **communication** joue un rôle crucial pour que les différents acteurs susceptibles de s'impliquer coopèrent et se fédèrent autour d'un intérêt commun : la protection de leur environnement. Le **rôle des médias** comme relais de l'information est à souligner ici, ainsi que les efforts des organisations de la société civile pour que le **dialogue** soit **ouvert et source d'apprentissage**.

	LA CITTA DELL'ALTRA ECONOMIA	ITALIE
Partenaires	Associations actives dans le secteur de l'économie alternative, Ville de Rome	
Lieu	Rome	Économie alternative
Date	Depuis 2003	
Domaine	Économie alternative	Processus participatif pérenne
Origines	La Ville de Rome avait initié une consultation ouverte et informelle du secteur de l'économie alternative afin d'organiser une « Foire de l'économie alternative » annuelle et plus largement pour donner la parole au secteur dans le développement et la mise en œuvre des politiques de la Ville en matière d'économie alternative. Les associations consultées se sont réunies en un Forum de l'économie alternative (« <i>Tavolo dell'altra economia</i> »-TAE) qui, fort du succès des foires, a proposé la création d'un espace spécifiquement dédié à la promotion de l'économie alternative.	
Descriptif	L'idée est de créer un espace permanent entièrement dédié à la promotion et au développement de l'économie alternative : la « Città dell'Altra Economia ». Un ancien abattoir a été rénové (dans le respect des principes du développement durable) afin d'y installer un hall d'exposition (3500m ²), un marché de produits biologique et issus du commerce équitable, des stands d'information et des salles de conférences. L'ouverture est prévue pour 2007.	
Méthodes	Le TAE a réuni les autorités locales et près de 50 associations. Ensemble, elles ont rédigé une <i>Charte de l'économie alternative</i> , construit un site web et organisé divers événements. Elles ont élaboré le projet de la « Città » en se réunissant régulièrement, souvent de façon informelle, en restant ouvertes à de nouveaux participants. Même si la décision finale appartient aux autorités publiques, les associations consultées ont eu une influence réelle et la recherche du consensus a toujours guidé les discussions. La publicité autour du forum a été largement organisée afin d'attirer un maximum de personnes.	

Résultats	<p>La « Città » est une expérience innovante qui a permis de créer de nouveaux partenariats et de donner, en les rassemblant dans un même espace, aux associations et à l'économie alternative une visibilité et un poids plus importants. Un Consortium d'associations sera entièrement gestionnaire et responsable du site, la Ville de Rome n'aura plus qu'une fonction de contrôle de respect des objectifs fixés.</p> <p>Une association rassemblant des organisations participant au TAE s'est également formée. Le TAE va continuer de fonctionner comme un organe consultatif pour la Ville de Rome sur les questions d'économie alternative.</p>
------------------	---

Conditions pour un processus participatif durable

1. La consultation initiée par la Ville de Rome est restée ouverte aux propositions des personnes et organisations auditionnées. L'écoute, le dialogue et l'ouverture ont été très importants.
2. La Ville a ensuite fourni aux associations les conditions nécessaires à la réalisation de leur projet : financements certes, mais également accompagnement fort et professionnalisation. Par cette politique d'apprentissage collectif, les associations se sont approprié le projet.
3. Il faut également souligner la singularité de la thématique de l'économie alternative qui porte en elle-même le principe fondateur de la participation. On peut supposer ainsi que le processus participatif se maintiendra au sein de la gestion de la « Città ».

Remarques d'analyse

Ce projet a d'abord été initié par les pouvoirs publics locaux (*top down*) qui ont organisé une **consultation** des associations de l'économie alternative. Ces dernières ont ensuite profité de l'existence du forum pour proposer à leur tour à la ville de Rome un projet innovant qui centralise les activités du secteur. Les associations ont donc saisi l'opportunité du dialogue ouvert avec la Ville de Rome pour être force de proposition et inverser le processus *top-down* en un processus **bottom-up** mais où les **allers-retours** sont possibles. L'initiative de la Ville a donc été réellement **réappropriée** par les acteurs de l'économie alternative romaine.

Contact et informations

Els Reynaert

e.reynaert@autopromozionesociale.it

Erika Lombardi

e.lombardi@autopromozionesociale.it

www.autopromozionesociale.it

	AN IMAGE OF YOUR NEIGHBORHOOD JEUNES ET PERSONNES ÂGÉES DANS LE QUARTIER	PAYS-BAS
Partenaires	Association Formaats, les services sociaux et les habitants du quartier, jeunes et moins jeunes	
Lieu	Rotterdam et Delft	Dialogue intergénérationnel et insécurité
Date	De janvier à avril 2006	
Domaine	Dialogue intergénérationnel et insécurité	
Origines	Préoccupée par le sentiment croissant d'insécurité, l'Agence centrale, service public chargé de la sécurité dans les quartiers, a confié à l'association Formaats la mission d'instaurer un dialogue entre les jeunes et les personnes âgées.	
Descriptif	L'objectif des pouvoirs publics est d'une part d'ouvrir le dialogue entre les jeunes du quartier et les personnes âgées afin de diminuer la méfiance et l'incompréhension qui existent entre ces deux groupes ; d'autre part, de faire émerger une vision commune de l'avenir de leur quartier. Pour ce faire, les pouvoirs publics ont fait appel à l'association Formaats dont les méthodes sont reconnues pour leur originalité.	
Méthodes	Formaats a mis sur pied un Théâtre forum réunissant les jeunes et les personnes âgées. La pièce (le <i>forum</i>) représente une situation de conflit entre les générations. Au moment où la crise éclate, la pièce est interrompue. Un médiateur (le <i>joker</i>) s'adresse au public pour connaître son avis. Le spectateur qui intervient est invité non pas à exposer simplement son opinion mais à rejoindre la scène et à remplacer un acteur pour exprimer par le jeu ses solutions au conflit. Une série d'alternatives peuvent être ainsi proposées.	
Résultats	La pièce a permis la rencontre et le dialogue entre les générations par le biais de l'expression scénique. Elle a surtout contribué à mettre en lumière les attentes partagées par ces deux groupes sociaux qui n'ont pas l'habitude de se côtoyer. L'outil méthodologique basé sur une expression	

ludique et spontanée permet aux plus « discrets » de s'engager dans des échanges constructifs ; un véritable débat sur les intérêts collectifs des habitants est ainsi ouvert. L'association Formaam exige un engagement de la part des autorités publiques et s'assure que les idées communes qui ont émergé de la pièce trouvent un écho auprès des pouvoirs publics.

Conditions pour un processus participatif durable

1. L'intervention d'un accompagnateur professionnel – l'association Formaam – a permis de réunir les jeunes et les personnes âgées pour réfléchir ensemble autour du thème de l'insécurité.
2. Il faut souligner l'originalité de la méthode utilisée basée sur le **théâtre participatif**. Le fait que le conflit soit joué par les acteurs permet au public d'avoir un regard détaché du problème et de le dédramatiser. L'implication active du public dans la recherche des solutions constitue un premier pas vers la construction d'un projet communautaire.

Remarques d'analyse

Il s'agit ici d'une initiative descendante, ou **top down**, partie des pouvoirs publics. L'accompagnateur professionnel extérieur, intervenant à la demande de ces pouvoirs publics, a joué un rôle de **médiateur** entre deux groupes sociaux qui n'avaient pas pour habitude de se parler. Ce médiateur extérieur est sans aucun doute nécessaire pour bousculer les représentations des uns et des autres sur l'insécurité et ouvrir davantage les gens au respect. On peut souligner ici le fait qu'une démarche participative peut cibler une ou plusieurs catégories particulières de la population afin de favoriser sa prise de parole et son implication dans la société, ici **les jeunes et les personnes âgées**.

Le succès de cette opération se mesurera en fonction de la prise en compte de ses résultats par les pouvoirs publics et de la régularité avec laquelle le **dialogue intergénérationnel** au niveau local sera entretenu.

Contact et informations

Ronald Matthijssen
Chargé de projet
ramatthijssen@fotmat.org
www.formaat.org

	LIVING HERITAGE PROGRAM IN ROMANIA	ROUMANIE
Partenaires	The Romanian Environmental Partnership Foundation (REPF), the Carpathian Foundation Romania (CF), les différentes ONG et autorités locales bénéficiaires du programme et d'autres partenaires locaux (petites entreprises, écoles, musées, etc.) et nationaux (ONG et institutions)	
Lieu	9 comtés de Roumanie : comté de Bihor, Brasov, Harghita, Maramures, Sibiu, Suceava, Botosani, Cluj, Satu Mare, Salaj et Mures	Développement communautaire
Date	2001-2005	
Domaine	Développement communautaire	Processus participatif pérenne
Origines	« Living Heritage » est un programme établi par la Fondation Roi Baudouin (Belgique) afin de favoriser le développement local communautaire en Europe du sud-est (en Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Macédoine, République de Yougoslavie et Roumanie) en collaboration avec des partenaires locaux. En Roumanie, le programme s'est développé en partenariat avec deux organisations locales : la REPF et la CF.	
Descriptif	Il s'agit de favoriser le développement communautaire par l'implication des communautés concernées dans l'identification, la conservation et l'utilisation selon les critères du développement durable de leur patrimoine culturel et environnemental. Pour ce faire, le programme attribue des subventions et accompagne techniquement la réalisation d'initiatives visant par exemple l'information des habitants sur les avantages à valoriser le patrimoine ou soutenant les traditions et l'artisanat local.	
Méthodes	Au préalable, il a fallu accompagner le processus de désignation de représentants des communautés et ce, grâce à un facilitateur (consultant extérieur). Le programme s'est construit à partir d'une implication permanente des différentes parties concernées à travers le partage des tâches, des responsabilités, des prises de décisions. Ainsi, l'accent a été mis sur la participation des membres de la	

	<p>communauté et l'écoute de leurs opinions, afin qu'ils soutiennent le projet dès le début. La mise en œuvre des projets a été accompagnée à partir d'un travail sur leurs idées, de réunions d'information, de formations pour quelques personnes.</p> <p>Les partenariats locaux, mais également entre membres des différentes communautés, ont été encouragés, ce qui implique l'émergence d'objectifs communs. Les anciens, actuels et futurs bénéficiaires du programme ont été mis en relation.</p>
Résultats	<p>Une centaine de personnes se sont impliquées. Le partenariat trans-sectoriel entre associations et autorités locales n'a pas été évident mais les difficultés ont été dépassées et des collaborations futures sont à prévoir. Le programme a donc parfois jeté les bases pour des initiatives futures de développement local à partir des partenariats précédemment construits, notamment entre communautés. Les projets locaux ont également permis le mélange des générations, les personnes âgées ayant bien apprécié ces initiatives.</p> <p>Le programme a également favorisé la conscientisation des communautés pour la préservation de leur patrimoine culturel et traditionnel et ce, selon des critères durables.</p>

Conditions pour un processus participatif durable

1. Dix principes ont été donnés dès le début du programme et ont servi de cadre structurant.
2. La méthodologie de projet a été suivie de telle sorte que les projets montés puissent être des projets pilotes et favorisent l'émergence de projets améliorés, nouveaux, s'inspirant des pratiques antérieures (principe du « *beacon project* », qui sert de balise pour se repérer). L'échange d'expériences entre communautés constitue également une ressource pour de nouvelles initiatives.
3. Les communautés ont été responsabilisées afin qu'elles prennent en charge les initiatives, leurs échecs et leurs succès. Ceci est source d'apprentissage et vecteur d'autonomie, pour que les communautés soient capables de se tourner vers d'autres programmes et sources de financement à long terme.
4. Le programme a été monté de façon professionnelle : transparence sur la méthode et les coûts, outils de consultation définis avant et ajustés pendant le programme, évaluation dès la conception du programme et en cours, avec des représentants de toutes les parties prenantes.

Remarques d'analyse

Cette expérience repose sur le principe selon lequel les ressources

locales existent : il s'agit de travailler sur leur **valorisation** et non de les inventer. La participation des habitants est ainsi la meilleure façon de révéler ces ressources locales.

Ce programme s'est par ailleurs appuyé sur des règles, des principes qui forment un cadre structurant à l'ensemble des actions. Ce qui est important, c'est la façon dont ces règles ont été construites. Cela permet au projet d'être tout à la fois réaliste, proche des besoins à couvrir, et flexible.

Le travail de responsabilisation des communautés sur les initiatives qu'elles ont prises évoque le concept anglo-saxon d'**empowerment**, c'est-à-dire le processus selon lequel des personnes acquièrent un pouvoir sur le déroulement de leur vie au sens large et la contrôlent. La démocratie participative est souvent associée à ce processus.

Contact et informations

Lorena Stoica
Country Director
Carpathian Foundation Romania
Lorena.stoica@cfoundation.org
www.carpathianfoundation.org

	« LEARNING, PARTICIPATION, TRUST »	ROUMANIE
Partenaires	Deux gestionnaires de projets : Allavida (une ONG britannique) et Romanian Association for Community Development (une ONG roumaine), des donateurs (publics et privés, roumains et britanniques), les bénéficiaires (associations communautaires) et avec eux une série de partenaires locaux (autorités publiques locales, écoles, églises, etc.)	
Lieu	Sud de la Roumanie (comtés de Dolj, Gorj, Mehedinti et Valcea pour le 1 ^{er} plan ; comtés d'Olt, Arges et Teleorman pour le 2 ^{ème} plan)	Développement communautaire
Date	Depuis octobre 2002 (plans biennaux). Un troisième plan 2006-2008 vient de commencer	
Domaine	Développement communautaire	Processus participatif pérenne
Origines	Le programme s'est monté en Bulgarie en 1997, suite à la crise économique qui toucha ce pays, puis s'est développé également dans d'autres pays d'Europe du sud-est (Roumanie, Serbie, Croatie, Bosnie-Herzégovine) et d'Asie centrale (Kirgizstan).	
Descriptif	<p>Ce programme vise le développement et le renforcement de la société civile dans le sud de la Roumanie et plus particulièrement de petites organisations communautaires locales qui représentent les groupes défavorisés ou marginalisés de la communauté. L'objectif est de soutenir ces personnes plus vulnérables et de les impliquer dans la gestion de leur communauté. Il s'agit donc de créer des espaces de participation et de monter des actions initiées par ces communautés.</p> <p>Pour ce faire, le programme octroie des subventions et accompagne la mise en place d'initiatives locales à travers la formation des représentants des organisations communautaires, la construction de réseaux de partenaires au niveau local et entre organisations participants au programme, etc.</p>	
Méthodes	La préparation du programme, sa méthodologie et sa mise en œuvre ont toujours été réalisées de façon participative, en	

	<p>consultant les parties concernées. Des réunions ont eu lieu avec les bénéficiaires pour discuter des modules de formation. Ces modules s'appuient eux-mêmes sur des méthodes qui favorisent la participation active des adultes en formation. Les représentants des organisations communautaires locales ont également été régulièrement consultés par les organisateurs du programme et impliqués dans les processus décisionnels sur les affaires qui les concernent.</p> <p>Le programme a également favorisé les échanges d'expériences entre organisations communautaires venant des différents comtés.</p>
Résultats	<p>36 organisations communautaires ont bénéficié du programme jusqu'à présent et 72 personnes ont suivi des formations. Près de 400 personnes membres des différentes communautés ont été impliquées dans la mise en œuvre des initiatives soutenues par le programme. Ces projets, à travers les 36 organisations communautaires, ont touché environ 3.000 personnes. 90 organisations locales (privées ou publiques) ont participé à leur réalisation en tant que partenaires. Forte de son succès, l'opération fait l'objet d'une troisième programmation qui a débuté en août 2006. Le projet s'inscrit donc dans la continuité.</p> <p>Une ONG roumaine a été créée, la Fondation PACT (Partnership for Community Action and Transformation), afin de travailler de façon pérenne sur le développement communautaire et la mobilisation de ressources en la matière.</p>

Conditions pour un processus participatif durable

1. Le programme a fait l'objet d'une véritable préparation en amont, avec définition commune des partenaires sur la « participation » et méthodologie prédéfinie. Cette préparation a permis la réalisation d'une véritable consultation de toutes les parties concernées, partenaires et bénéficiaires, ainsi que des réajustements en cours de programme collant au plus près aux problèmes rencontrés par les communautés.
2. Le programme a fait l'objet d'une double évaluation : interne pendant et à la fin du programme (*via* des feuilles d'évaluation des formations et des questionnaires d'évaluation du programme entier) et externe menée par une consultante indépendante (*via* des entretiens notamment avec les membres de l'équipe et au sein des communautés). Cette évaluation permet de tirer les leçons du programme pour les années à venir mais constitue également un outil réutilisable en d'autres circonstances pour mettre en œuvre un projet similaire.

3. En favorisant un échange d'expériences entre différentes organisations communautaires, ce programme a été source d'apprentissage et de partenariats.

Remarques d'analyse

Le programme « Learning, Participation, Trust » a été initié par des organisations de la société civile, une locale et une britannique, et vise le développement et le renforcement de la société civile, et tout particulièrement des **populations défavorisées et marginalisées**. Cela signifie que la participation peut être un tremplin pour favoriser l'expression et la prise en compte de ces personnes dans les processus décisionnels sur des projets les concernant.

Le **professionnalisme** important des organisateurs du programme a permis l'inscription de leur méthode dans la durée et de l'étendre à de plus en plus de communautés. Ce programme repose en effet sur le principe de la **co-construction**, source d'apprentissage. Les organisations communautaires devraient être alors **autonomes** pour prendre des initiatives et construire des projets pérennes, en utilisant eux-mêmes des procédés participatifs sans l'aide du programme.

Contacts et informations

Roxana Mirciu
Foundation Pact Executive Director
roxana@fundatiapact.ro
www.fundatiapact.ro

V. Résultats et analyse

La collecte des questionnaires choisis par les partenaires du Réseau d'Associations pour la Promotion d'une Citoyenneté européenne active (ou projet REACTION) rassemble **vingt-cinq expériences** provenant, respectivement de :

HONGRIE
<ul style="list-style-type: none">• Coordination sociale pour la conception de la politique de développement national (NDPC)• Association culturelle et de protection de l'environnement de Kapolcs• Forum de conciliation des ONG pour le développement régional hongrois de la région Centre• <i>Critical Mass</i> à Budapest• Comité des organisations de la société civile et des relations sociales du Conseil municipal de Budapest• Programme de développement social et environnemental du bassin de Káli : « <i>A word risen for the region : water</i> »• Mouvement des organisations de la société civile pour Zengő (MCOZ)• Mouvement des organisations de la société civile pour la protection de Jókai Square (Terézváros, Budapest)
ROUMANIE
<ul style="list-style-type: none">• <i>Learning, Participation, Trust</i> dans le Sud de la Roumanie• Droits civils et citoyenneté active dans le comté de Bihor• <i>Living Heritage Program</i> dans 9 comtés• Coalition d'ONG pour les fonds structurels• Réseau des institutions d'aide sociale dans les comtés d'Alba, Hunedoara et Suceava
ESPAGNE
<ul style="list-style-type: none">• Budgets participatifs de Figaró - Catalogne• Plan de développement social et communautaire de Trinitat Nova à Barcelone - Catalogne

- Plan de participation pour le développement communautaire de Alza-Donostia, à Saint Sébastien - Pays Basque
- Budgets participatifs à Las Cabezas de San Juan à Séville – Andalousie
- Plan directeur urbanistique de Pallars Sobirà – Catalogne
- Plan communautaire de Roquetes, à Barcelone : « Les couleurs du chemin » - Catalogne

BELGIQUE

- « Créons Mons 2015 » - Région wallonne
- Budget participatif à Mons – Région wallonne
- Opération de développement rural (ODR) à Sombreffe – Région wallonne
- Opération de développement rural (ODR) en Semois-Ardenne – Région wallonne
- Les Comités de quartiers à Fontaine-l'Evêque – Région wallonne
- La plate-forme communale des quartiers de Sambreville - Région wallonne

Dans le cadre de leur réseau professionnel, les partenaires du projet REACTION ont également pu récolter des données de **quatre autres expériences européennes**.

PAYS-BAS

- « Jeunes et personnes âgées dans le quartier » : théâtre législatif et construction de la communauté à Delft et Rotterdam

FRANCE

- Plan de développement de l'économie sociale et solidaire « LEALILLE » (Liberté d'Entreprendre Autrement à Lille)
- Mission à la participation citoyenne et à la gestion de proximité de Bobigny

ITALIE

- « *La Citta dell' Altra Economia* » à Rome

L'ensemble de ces expériences est disponible sur le site www.beingcitizen.eu et accessible à partir d'un moteur de recherche.

L'analyse suivra les différentes parties du questionnaire distribué en s'intéressant aux caractéristiques opérationnelles et organisationnelles des expériences récoltées.

1. LES CARACTÉRISTIQUES DES PROJETS

Les **échelles de territoire** varient de la mobilisation d'un quartier à une région ; c'est le projet qui détermine l'amplitude territoriale et l'importance de la population susceptible de participer.

Dans les pays des nouveaux États membres (ou en voie d'adhésion, comme la Roumanie), le mouvement citoyen est souvent associé à la défense du patrimoine et/ou de l'environnement ; la proximité spatiale définit directement les participants potentiellement concernés. Nous observons en Hongrie et en Roumanie que la participation se caractérise d'ailleurs plus fréquemment par une **mobilisation spontanée** des habitants (dite « *bottom-up* ») ou de représentants d'organisations de la société civile (associations, ONG). Ainsi nous pouvons citer l'exemple des manifestations de cyclistes (*Critical Mass*) à Budapest, ou encore l'expérience des mobilisations des habitants de la région de Zengő en Hongrie contre l'installation d'un radar militaire sur le sommet d'une montagne protégée. En Roumanie, la formation d'une coalition d'ONG pour prendre part aux décisions nationales liées aux fonds structurels témoigne également de la mobilisation auto-organisée de la société civile.

Dans certains cas relevés, la population garde souvent une certaine réserve, voire une méfiance affichée pour les démarches participatives suscitées par les pouvoirs publics ou le cadre institutionnel. Ce manque de confiance émane

sans doute de l'histoire socio-politique de ces pays et sont les séquelles du peu de transparence des initiatives passées de la part des pouvoirs publics.

Une parenthèse peut être glissée ici. En Europe centrale et orientale, en Roumanie notamment, il a été difficile de relever des projets utilisant délibérément une démarche participative. Ce concept est encore méconnu mais pourtant parfois utilisé sans le savoir, notamment dans le travail de proximité avec les populations en difficulté, en favorisant leur prise de parole et l'expression de leurs besoins, travail le plus souvent à l'initiative des organisations locales de la société civile.

Dans les anciens pays membres de l'Union européenne, la participation se formalise plus fréquemment à l'**initiative des autorités locales** (participation dite « *top-down* ») et/ou s'appuie sur une opération proposée et définie dans son application par la législation régionale ou nationale, voire européenne. Ce sont par exemple des « Plates-formes de quartier » ou des « comités de quartier », ou encore des « Plans de développement » qui se mettent en place respectivement en Belgique, en France ou en Espagne. Les « budgets participatifs » tendent à se développer dans plusieurs pays d'Europe, comme nous l'avons relevé dans des communes de Belgique (Mons) et d'Espagne (Figaró).

La réalisation de ces démarches participatives présente l'avantage d'être généralement associée à l'octroi d'un financement, d'une subvention, ce qui facilite sa mise en œuvre, mais met les pouvoirs publics en position de leadership. Or cette relation hiérarchisée ne facilite pas la définition des modalités décisionnelles qui devraient ouvrir des perspectives de gouvernance et de co-décision. De ce fait, un certain nombre d'expériences ne dépassent pas le stade de la consultation.

La durée des expériences que nous avons rassemblées est fonction des objectifs à atteindre. Plusieurs d'entre elles sont d'ailleurs encore en cours. Toutefois, nous constatons qu'un processus participatif dont la finalité est de collecter des avis dans un cadre consultatif peut se dérouler en quelques mois ; un processus plus avancé nécessite de une à trois années. Le cadre législatif donné à la démarche participative définit parfois la durée des opérations à développer : cela peut par exemple s'étendre jusqu'à dix ans dans le cas des Opérations de Développement rural en Belgique-Wallonie.

2. LE PARTENARIAT

Une démarche participative met en présence un certain nombre d'acteurs différents. Toutes les expériences ont rassemblé, dès leur démarrage, des représentants des pouvoirs publics locaux, des associations ou ONG et des habitants individuellement ou réunis en comités.

Certains répondants soulignent la présence :

- du secteur privé, tel que des entreprises ;
- des experts en développement durable et en participation citoyenne attachés à une université ;
- un organisme dont la mission est d'accompagner et de gérer la participation au niveau local ;
- des mandataires politiques ou des fonctionnaires régionaux ;
- des intervenants du secteur culturel ;
- des enseignants.

Ceux-ci se joignent parfois à la plate-forme partenariale quand la démarche est amorcée.

Sur base des expériences relevées, nous pouvons faire le constat que certaines thématiques rencontrent l'intérêt collectif et activent une mobilisation citoyenne locale.

Dans les pays d'Europe centrale et du sud, ces thématiques sont fréquemment la défense de l'environnement et du patrimoine en proximité du lieu d'habitation. La défense du patrimoine s'apparente ainsi à la préservation active d'un cadre de vie dont la qualité est synonyme de diversité et de spécificité : un cadre de vie dont on apprécie toutes les richesses accumulées de génération en génération et dont on entend perpétuer l'esprit. Les mécanismes participatifs permettent de mettre en scène ces revendications dans le jeu démocratique reconnu par l'Union européenne et d'entrouvrir les portes de la citoyenneté. Les différentes parties en présence sur le territoire se rapprochent donc autour d'un intérêt commun qui sert de fondement à une action collective et partenariale. Citons par exemple le cas de la région de Kapolcs en Hongrie, où aussi bien les habitants, que les organisations de la société civile, les gouvernements locaux ou encore quelques entreprises locales se sont retrouvés autour du Festival des arts de la vallée de Kapolcs et se sont investis par la suite dans d'autres projets pour répondre aux besoins des villages environnants.

Pour les pays inscrits dans l'Union européenne depuis plus longtemps, c'est souvent la recherche d'une logique distincte de l'économie de marché classique et de l'État, créatrice d'emplois qui motive et rassemble des protagonistes. L'économie sociale est certainement une des composantes du développement durable au XXI^{ème} siècle qui fait appel à la solidarité et à la citoyenneté.

Bacqué et Sintomer soulignaient déjà, en 1999³¹, que la création d'un pôle d'économie solidaire dépasse largement l'objectif de création d'activités et renvoie l'individu à une dimension active de solidarité. Les modalités pour parvenir à la naissance et au maintien de ce type d'activités mettent les individus en position de création progressive et durable de lien social par le truchement de la citoyenneté. À titre

³¹ Bacqué, M.-H., Sintomer, Y., *L'espace public dans les quartiers populaires d'habitat social*, Paris, L'Harmattan, 1999.

illustratif, nous pouvons citer l'expérience relevée à Rome de création d'une Cité pour l'Économie alternative qui vise à réunir des organisations de l'économie sociale et solidaire dans un lieu commun auto-géré pour promouvoir leurs activités et le développement de ce secteur. À Lille en France, la ville a mis en place un plan de développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) pour promouvoir la liberté d'entreprendre autrement et le secteur de l'ESS, et qui soutient notamment la création d'entreprises innovantes sur le territoire grâce à un réseau de partenaires locaux.

3. LES OUTILS MÉTHODOLOGIQUES

Les outils méthodologiques utilisés présentent des formes très diverses ; nous en avons déjà évoqués quelques-uns. Ils reflètent les moyens humains et financiers dont disposaient les protagonistes et l'ouverture à l'inventivité, l'innovation laissée par les initiateurs du « projet ».

Ils mettent en évidence l'importance de varier et d'adapter les méthodes participatives au contexte et de s'assurer que tous les canaux d'information sont utilisés pour toucher un maximum d'individus. Par exemple, la Plate-forme des Quartiers de Sambreville veille à ce que les projets mis en place soient appropriés par les habitants et les acteurs concernés et à ce qu'ils soient adaptés aux objectifs visés. Pour ne pas susciter d'attentes irréalistes, les initiateurs du projet doivent être transparents dès l'ouverture du processus participatif et donner les tenants et les aboutissants du projet, tout en expliquant les marges de manœuvre possibles et les places laissées à d'éventuels changements en cours de projet.

Cependant, on constate à partir d'expériences relevées que ce sont souvent les questions liées aux outils méthodologiques et à l'évaluation qui ont été le moins remplies par les répondants. Cela porte sur environ 20% des questionnaires.

4. L'ÉVALUATION

Nous constatons qu'une évaluation dès le début de la démarche participative fait largement défaut dans les expériences collectées par notre étude.

Les expériences soutenues par les pouvoirs publics locaux et s'appuyant sur un texte légal sont celles qui ont mis en place un tableau de bord de contrôle du bon déroulement des étapes du processus participatif.

La nécessité d'une évaluation est néanmoins reconnue par les répondants puisqu'elle permet de vérifier si les objectifs de départ sont respectés.

L'évaluation reste bien de façon générale l'outil manquant parce qu'elle exige des compétences spécifiques qui devraient faire l'objet d'une formation, également parce qu'elle exige du temps et des moyens supplémentaires à la réalisation même du projet.

VI. Recommandations pour un processus participatif effectif et durable

La lecture transversale des expériences collectées durant le projet REACTION ouvre une réflexion commune sur les différents territoires européens et permet de dégager des recommandations à propos des pratiques significatives en matière de démocratie participative et citoyenne.

Nous proposons donc dans ce Guide, sans exhaustivité mais sur base de l'opérationnalité des territoires étudiés, une liste d'éléments directement associés à la réussite d'une démarche participative, citoyenne et locale.

Les questionnaires apportent des données sur des territoires d'échelles différentes, variant d'un quartier à une région. Une seule expérience relate un projet porté à l'échelle nationale (Coordination sociale pour la conception de la politique de développement national en Hongrie). Aussi, notre analyse mène à considérer que « **la territorialisation** » de ce type d'opération est une *dimension première*.

1. LA DIMENSION TERRITORIALE DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Mener un projet avec des habitants inclut une série de contraintes liées directement au territoire, c'est-à-dire à l'espace commun partagé par une tranche de la population.

Le sens donné ici à « mener un projet » peut être tant une revendication spontanée menée par des habitants que la réalisation d'une action précise mise en œuvre par les autorités publiques ; de même, cela peut concerner l'aménagement du territoire, un événement culturel, la défense du patrimoine, la mise en place de nouvelles activités économiques, une intervention à caractère social, etc. « Mener un projet » s'entend donc par une action mobilisant différents types d'acteurs et touchant à un ou plusieurs

secteurs : social, économique, culturel et environnemental dans un espace défini par la mobilisation même des intervenants³².

Il apparaît alors clairement que ce projet, initialement défini comme participatif et citoyen, pourra prendre entièrement son sens s'il se développe entre acteurs qui vivent dans un espace commun. D'une part, parce que cet espace commun partagé sous-tend directement le débat ouvert par « le projet » – par exemple, la réhabilitation d'une partie du quartier – et d'autre part, parce que le lieu de vie détermine souvent chez l'habitant un souhait de maîtrise de son environnement lié à un sentiment d'appartenance.

Dans un premier temps, le souhait de contrôle de ce qui est organisé en proximité de son lieu de vie est dicté par son souhait de ne pas être dérangé, bousculé dans ses habitudes. L'habitant va se comporter en propriétaire de son environnement proche. Cet état peut parfois s'additionner d'un sentiment, d'une fierté d'appartenir à un espace (le quartier, la ville, un lieu-dit, le canton, la région, etc.) parce que cet espace est reconnu positivement par la collectivité. L'habitant ne souhaite pas introduire de changement sur un espace possédant une notoriété qui rejaillit indirectement sur lui.

La territorialisation de la démarche va permettre de cerner un ensemble d'individus potentiellement concernés par un même « projet », mais ce fait même entraîne aussi la difficulté de pouvoir dépasser les intérêts individualistes pour atteindre des échanges débouchant sur un accord collectif du projet. La territorialisation du projet est nécessaire pour permettre au citoyen *lamda* de s'approprier ce qui va se modifier dans le temps et sa proximité. Mais elle contraint l'habitant à dépasser son intérêt singulier pour s'ouvrir à un débat collectif et à une vision partagée par ses proches. Cela fait

³² Voir les notions d'intersectorialité et de multisectorialité liées au développement local et à la démarche participative dans le glossaire.

partie de la prise de conscience de son statut de citoyen.

C'est durant ce processus qu'il pourra s'approprier les changements induits par le « projet » et profiter réellement des bénéfices apportés par celui-ci, sans avoir l'impression de le subir. De plus, de ce processus découle l'émergence ou le renforcement d'un sentiment d'appartenance au sein de sa collectivité.

La collectivité comprend tous les intervenants rencontrés lors de la démarche participative. C'est à ce titre aussi qu'il est primordial de « territorialiser » parce que la collectivité signifie que, en plus des habitants, des représentants du secteur privé et du secteur public ont pris part au débat. Ils représentent un intérêt déjà reconnu comme commun : ce sont des associations, des institutions, des services publics, des mandataires publics, des élus, etc.

Les habitants devenus « citoyens » font donc le véritable apprentissage de la démocratie, en discutant, en échangeant, en s'exprimant en présence des représentants institutionnels qui vont appuyer ou contrarier leurs souhaits.

Comme nous avons pu l'observer par les résultats de notre enquête, la démarche participative est majoritairement impulsée par les autorités publiques locales. Dans le débat qui s'ensuit comment imaginer les échanges si un territoire pertinent d'analyse de projet n'est pas défini ?

Ce territoire est bien entendu en reliance directe avec la parole de celui qui l'occupe ou le représente ; il en découle que le processus participatif doit s'inscrire dans un espace à dimension humaine, sociale, institutionnelle et politique qui peut être compris et appréhendé par le citoyen *lamda* participant à la démarche.

Toutefois, il convient de souligner que l'échelon communal demeure la première référence démocratique des citoyens et qu'il constitue une source de sens et de légitimité démocratique. C'est aussi par cet échelon de pouvoir que transite un certain nombre de subventions accordées par les pouvoirs de tutelle. C'est également cet échelon qui a la responsabilité d'octroi d'autorisations, par exemple de bâtir.

On peut dire qu'il est un référent quotidien des acteurs locaux. Dès lors, ce premier périmètre civique ne peut être exclu d'une réflexion sur le développement local et de l'action sociale qui y participe.

« Territorialiser » ne signifie néanmoins pas que la démarche participative développée localement ne puisse se démultiplier pour couvrir un territoire plus vaste, à l'échelle nationale par exemple.

Le « projet » contribue à définir la pertinence du territoire à mobiliser par la démarche participative et la définition de l'échelle territoriale procède de la réussite d'une démarche citoyenne intégrée dans une vision pérenne.

Notre hypothèse est que si la parole de l'habitant peut prendre toute sa valeur, si la consultation se poursuit par une prise en compte de celle-ci dans l'élaboration et la réalisation du « projet », il est nécessaire que cette parole soit confrontée rapidement à la réalité du territoire.

Cette réalité est définie par un diagnostic établi durant ce processus participatif, qui met la lumière sur le patrimoine territorial et ses potentialités, sur les manquements, sur les opportunités et les limites des financements à obtenir pour mener à bien « le projet ».

Ces financements, les répondants le soulignent dans l'enquête, contribuent inéluctablement à la bonne mise en œuvre du projet et dépendent du territoire concerné. Cette condition fera l'objet de notre analyse ultérieurement.

La *deuxième dimension* qui conditionne la bonne réussite d'un processus démocratique citoyen est **la qualité de la constitution et de la dynamique partenariale** développée.

2. LA DIMENSION PARTENARIALE

La pratique partenariale ne doit dissoudre ni les identités des associés, ni leurs actions sectorielles ou singulières. Elle intervient uniquement pour rendre l'action locale plus performante et efficiente, solidarissant les compétences disponibles de manière innovante pour répondre à des besoins partagés.

Nous observons que les pouvoirs publics se positionnent la plupart du temps comme initiateurs de la démarche participative, dans une logique « *top-down* ». Soit ils s'appuient sur les compétences d'un expert extérieur, qu'ils désignent et qui est tenu d'organiser et de gérer la participation ; c'est à ce dernier que revient le travail d'ensemblier et d'accompagnateur, il met les partenaires en présence. Soit les pouvoirs publics locaux créent une nouvelle structure dont l'objet principal est d'articuler la participation de tous les partenaires.

Le travail partenarial s'effectue au démarrage de l'opération dans la réflexion, de façon générale pour élaborer une stratégie de développement du « projet » ; ensuite, il se poursuit dans la mise en œuvre de la stratégie validée par les partenaires.

Moins fréquemment mais souvent avec force, la parole de groupes de citoyens ou d'associations émerge pour faire valoir leurs opinions sur un projet et tenter d'influencer les pouvoirs publics (logique « *bottom-up* »). Ce sont ces groupes formés spontanément dans la revendication ou la controverse qui se positionnent comme initiateurs.

Quelle que soit la façon dont la démarche citoyenne se met en place, elle doit prendre forme en se structurant et une des poutres maîtresses de sa charpente est la plate-forme partenariale.

La constitution du partenariat et ses objectifs ainsi que son évolution dépendent directement de l'initiateur.

Les acteurs en partenariat devraient participer à toutes les étapes de la préparation et de la mise en œuvre du plan d'action local. Le modèle partenarial, par la structure de sa composition, s'efforce de donner une véritable reconnaissance à des groupes de protagonistes d'origines différentes, qui se positionnent comme acteurs et jouent un rôle dans le processus de développement local : secteur privé, structures associatives, habitants individuellement ou en comités, secteur public et institutionnalisé.

L'implication d'organismes officiels et de mandataires politiques est cruciale pour l'établissement et le maintien d'une réflexion fructueuse, qui ne demeure pas au niveau d'une concertation mais voit le jour dans sa réalisation. En effet, la plupart du temps, ce sont eux qui apporteront les financements nécessaires au « projet » et à la démarche participative.

Le processus partenarial exige de travailler en fonction d'objectifs communs ; ceux-ci doivent être négociés dans un climat de confiance réciproque et une volonté appuyée de coopérer. Or les protagonistes proviennent de secteurs différents ; chacun a donc au départ sa propre culture organisationnelle, il fonctionne avec les mécanismes de décisions et de financements de son secteur. Cela entraîne des difficultés particulières pour tous les participants et ce, y compris et surtout pour les habitants qui sont eux parfois dans le simple apprentissage de l'expression et ne perçoivent pas toujours, ni l'ensemble des enjeux stratégiques, financiers ou politiques, ni les contraintes administratives liées au processus.

Par ailleurs, dans le cadre de la dynamique participative, les représentants d'institutions et les élus sont sollicités et vraisemblablement confrontés à d'importants changements dans leurs habitudes procédurières et leurs priorités. L'administration publique doit faire l'apprentissage d'un

nouveau mode de pensée et s'ouvrir à une interactivité avec les partenaires associatifs, privés et citoyens ; en adoptant ces attitudes d'ouverture, de flexibilité et d'adaptabilité, elle peut donner naissance à une nouvelle culture organisationnelle qui intègre les situations locales, collectives et individuelles.

Cette métamorphose des attitudes des administrations publiques, indispensable au niveau local mais sans doute aussi à un niveau plus central, facilite la coopération et contribue à un changement qui place davantage l'accent sur des mesures d'appui « immatérielles » plutôt que sur des dispositions plus classiques d'aide financière matérielle et d'infrastructure.

Un appui « immatériel » préliminaire à toute démarche participative et citoyenne, dont la nécessité doit être soulignée ici, est l'acquisition de compétences/capacités par des individus pris au sens d'une communauté, à pouvoir s'exprimer et à s'inscrire dans un processus relativement complexe et long dans le temps. En principe, l'aboutissement concret de ce processus n'est d'ailleurs pas connu par les protagonistes à son démarrage.

Plusieurs moyens peuvent être utilisés pour améliorer les aptitudes et qualifications de ces personnes. Si l'essentiel des activités normalement associées à l'acquisition de nouvelles compétences est du domaine de la formation, d'autres types d'interventions sont possibles et reflètent directement les potentialités d'innovations des acteurs locaux ainsi que leurs réels souhaits d'associer les habitants à l'élaboration du « projet ».

Ces méthodes novatrices d'aide à l'émergence des compétences de la population, en particulier pour ceux qui restent souvent inatteignables (les marginalisés, les plus démunis, les exclus) devraient être encouragées et soutenues par les administrations publiques. Ces dernières pourraient affecter les moyens nécessaires à leur développement et s'assurer de la qualité de cette approche par le biais d'animateurs qualifiés. La mise en place d'un accompagnement est

donc fortement recommandé lorsqu'une démarche participative s'amorce, mais également tout au long du processus.

L'« empowerment », selon la conception anglo-saxonne, c'est-à-dire la mise en autonomisation des individus, est une condition essentielle pour la bonne réalisation d'un partenariat dynamique et basé sur la coopération.

L'acquisition des compétences comporte donc une phase préparatoire durant laquelle les conditions préalables de « mise en capacité citoyenne » ou de « citoyennisation » sont rencontrées par le développement de méthodes originales, adaptées et contextualisées. S'y ajoutent une information claire et transparente des enjeux de la participation et du « projet » qui suscite cette démarche participative.

Une véritable transparence comprend la présentation des limites qui seront données aux résultats participatifs, les modalités décisionnelles proposées et les possibilités de les négocier, voire de les adapter pendant le processus.

Le programme d'animation et de consultation devrait également être connu par tous les partenaires, validé et présenté aux divers participants.

Généralement, cette étape de clarification des règles et des enjeux s'appuie sur la rédaction conjointe d'**une Charte**, elle sera le document de base pour l'inscription des individus, à titre personnel ou comme représentant, dans le processus participatif et partenarial.

Une représentation partenariale tripartite apparaît comme le modèle indispensable et minimal pour le succès du processus participatif et d'une réelle appropriation du « projet » par les divers protagonistes. De façon générale, le partenariat comprend des représentants des administrations publiques concernées (y compris les collectivités locales), de la population locale et du secteur privé.

Les réunions partenariales devraient s'organiser sur base de comités dont les missions seraient respectivement définies pour chacun. La structuration fonctionnelle et décisionnelle de

ces comités détermine l'implication des individus, alors tous reconnus comme acteurs engagés dans le processus et signataires de la Charte.

Que la participation soit de type « *bottom-up* » ou « *top-down* », elle devrait **adopter une forme partenariale structurée** ; à défaut de quoi, elle manquera d'adhésion, de cohérence et, partant, sera moins capable de développer une approche stratégique.

La structure tripartite se révèle alors efficace. La présence de représentants du secteur privé contribue à soulever certaines lourdeurs bureaucratiques associées aux administrations publiques.

Néanmoins, il reste à résoudre des problèmes majeurs au niveau des organismes officiels et des élus quant à leur acceptation à entrer dans un processus au sein duquel l'application de leur pouvoir va se heurter aux demandes des citoyens ; il s'agit de la **gouvernance**.

Le paradoxe est entier. En effet, ces demandes citoyennes sont mises en avant et légitimées grâce au processus participatif, lui-même soutenu par les autorités locales qui se voient bousculées dans leurs modalités habituelles de décision. Jusqu'à présent, les axes prioritaires de développement de « projet » ne se négociaient qu'entre élus et représentants institutionnels locaux et plus centraux.

Le processus participatif, s'il n'est pas limité à la simple consultation, peut exiger la mise en place de mécanismes favorisant la co-décision pour respecter les enjeux d'une co-construction et d'une co-production de « projet », voire de politiques publiques.

Cette production conjointe est le but ultime recherché dans une dialectique participative et citoyenne ; elle va crédibiliser l'ensemble des étapes et donner envie à la population d'agir dans le sens d'un intérêt collectif, en respectant les contraintes de la dynamique partenariale.

Pour atteindre une dynamique partenariale complète, chaque acteur ou groupe associé devrait pouvoir identifier les

éléments qu'il a apportés, notamment en matière de choix ou durant le processus qui aboutit aux décisions. Ces dernières peuvent relever du seul pouvoir public ou faire partie des prérogatives partenariales. Dans les deux cas de figure, elles constituent un élément de gouvernance.

Nos propos posent comme hypothèse que les électeurs attendent de leurs représentants de pouvoir construire avec eux un projet local chargé de sens commun. Il s'agit donc de renforcer le sens donné à la notion de mandat, c'est-à-dire à la confiance accordée par les mandants aux élus pour la gestion de l'intérêt général et non pas d'invalider le système démocratique en place. Cela suppose que l'administration d'un territoire, quelque soit son échelle, ne repose pas uniquement sur des décisions univoques des mandataires locaux, mais bien que le destin de la communauté locale soit déterminé et légitimé par le débat partenarial.

Dominique-Paule Decoster propose cette définition : « La **gouvernance locale** est un système décisionnel partenarial non hiérarchisé. Elle s'exerce comme une capacité collective des acteurs publics, privés et associatifs, à gérer les interdépendances du projet de développement local de leur territoire et son agenda ; une contractualisation orale ou écrite formalise leurs décisions stratégiques. »³³

Il s'agit donc bien de tenir compte des aspirations de la société civile, de lui rendre du sens et de lui permettre de sortir de sa coquille attentiste. Toutefois, l'élu local reste un interprète primordial durant tout le processus démocratique de consultation et de co-décision. Il devrait se poser comme garant du cadre légal des institutions et participer à la bonne intégration de l'ensemble des actions concertées dans la mosaïque institutionnelle. Son rôle de négociateur ne s'arrêterait donc pas aux échanges partenariaux locaux mais il deviendrait également un interlocuteur stratégiquement

³³ Decoster D.-P. (sous la direction de), *op. cit.*, 2002, p. 65.

essentiel dans la recherche de financements, octroyés par des pouvoirs plus centraux.

L'élu dispose d'un mandat dont les responsabilités se situent dans un ou des secteurs précis. Or les projets se caractérisent souvent par des aspects multidimensionnels, faisant appel à une vision multisectorielle.

En plus d'accepter de diluer partiellement son pouvoir décisionnel au sein de la plate-forme partenariale, le mandataire local devrait aussi faire le difficile exercice de s'extraire d'une logique habituellement sectorialisée pour s'ouvrir à une concertation plus systémique. Il devrait également négocier sa compétence avec des collègues responsables d'autres secteurs et s'écarter de la volonté de plaire à l'électeur par une politique personnalisée, de sorte qu'il entre réellement dans une spirale positive de développement local décroisé, intersectoriel et co-construit.

Néanmoins, cette « démocratie directe » est tempérée par le fait que la décision finale revient souvent à l'ensemble des élus locaux.

Ces dispositions de l'élu exigent une flexibilité personnelle importante et une acceptation de prises de risques transitoires quant au pouvoir qui lui est habituellement conféré.

Par ailleurs, cette nouvelle attitude devrait aussi se prolonger au sein de l'administration singulière dépendant des missions sectorielles qui lui sont assignées. C'est donc bien une nouvelle et véritable métamorphose du statut de l'élu qui conditionne le bon déroulement d'une participation citoyenne locale aboutie.

Le passage du gouvernement à la gouvernance est une évolution progressive qui exige un **accompagnement** permanent éducatif et formatif. La participation effective impose donc un changement de culture pour les mandataires politiques mais aussi pour les institutions et organisations formelles locales et centrales.

Le catalyseur du changement est en partie endogène mais il

devrait provenir également des opportunités ou des exigences des programmes et instruments de l'Union européenne.

Une fenêtre s'ouvre sur la *troisième dimension* que nous avons identifiée pour la bonne réussite d'une démarche participative locale et citoyenne. Elle met en exergue **les multiples facettes méthodologiques** intrinsèques à la démarche qui s'appuient sur une **professionnalisation** obligée du processus démocratique.

3. LA DIMENSION MÉTHODOLOGIQUE

Le « projet » devrait susciter une réflexion stratégique basée sur l'ensemble des aspects qui constituent la vie du territoire et une vision collective à long terme déclinée en actions étalées sur plusieurs années. Autrement dit, un **diagnostic** participatif du territoire va permettre d'établir une programmation stratégique concertée, globale et intégrée rencontrant les besoins réels des habitants tout en respectant la limite des investissements publics.

Le travail partenarial et participatif peut prendre diverses formes : une gamme d'outils méthodologiques est aujourd'hui clairement identifiée et mise à disposition par des experts. Toutefois, ce sont les objectifs du « projet » définis dans le cadre de la participation qui vont déterminer quels publics sont à atteindre, sur quel territoire, à quelles fins (consultation, concertation ou coordination et co-construction) et sur base de quel partenariat. Cet ensemble d'éléments donne une orientation sur le type d'outils méthodologiques potentiellement transposables sur le territoire.

Cependant, il faut souligner que des actions novatrices adaptées aux contraintes rencontrées restent celles qui vont s'inscrire durablement dans la population et les partenaires impliqués.

Il est à noter qu'il reste possible qu'une démarche participative ait une incidence négative, à la fois sur les intervenants et sur le déroulement du « projet » lui-même.

Durant le processus participatif, un élément favorisant le bon déroulement des étapes successives à mener est l'engagement d'**un animateur qualifié**. En effet, dès le départ, la démarche est souvent perçue comme complexe, de sorte qu'une professionnalisation doit être proposée rapidement. Cette complexité est liée **aux moyens de communication** à développer. La première étape consiste à **informer** les habitants du territoire des enjeux en cours et des possibilités qui leur sont offertes de s'inscrire comme participant.

La communication est par la suite importante tout au long du projet, notamment pour valoriser les étapes passées et le travail accompli. Les médias peuvent être de bons relais pour mettre en avant les réalisations auxquelles ont contribué les habitants et ainsi valoriser leurs efforts, dans une logique de « retour sur investissement » face à leur implication. Cela contribue à entretenir la dynamique autour du projet et à faire en sorte qu'elle perdure au-delà du projet lui-même. Ce dynamisme est une donnée capitale pour l'animation du territoire dans une logique de développement local.

Des tranches de population d'origines différentes doivent être identifiées et touchées ; cela nécessite une analyse de la spécificité démographique du territoire et des représentants du tiers secteur et des institutions présents.

Ensuite, la **consultation** peut revêtir des formes très diverses et parfois originales, de sorte que des groupes rarement touchés par les actions publiques soient concernés par la démarche participative.

Une **restitution des résultats** doit s'organiser pour mobiliser les participants à continuer leur intervention dans le processus et les inviter à devenir acteur dans le débat communautaire qui est engagé.

Cette phase est primordiale pour avaliser la parole des

habitants et les reconnaître publiquement dans leur statut de citoyen ; ils deviennent des interlocuteurs à part entière dans le débat organisé avec les différents types d'acteurs locaux. L'évolution du débat va les mener de l'expression d'intérêts individualistes à ceux qui concernent la communauté dont ils font partie.

Le croisement de la réflexion collective et des diverses expertises permet de dégager des propositions concrètes adaptées aux attentes de la population, en fonction des potentialités du territoire et des ressources identifiées ; ces propositions consensuelles vont pouvoir être mises en œuvre et faire l'objet d'un accompagnement par les divers intervenants impliqués dans le processus participatif. Leur opérationnalité aura été validée par les mandataires politiques et les institutions concernées.

La coordination de ces diverses étapes et la mise en place des mécanismes de représentation doivent répondre à **un cheminement méthodologique réfléchi**, ce qui nécessite l'engagement d'animateurs formés.

« Les animateurs devraient avoir les compétences et connaissances suivantes : une aptitude à l'accompagnement et une capacité à motiver, une aptitude à l'empathie personnelle et à la communication à différents niveaux, la capacité de trouver et d'évaluer l'information technique pertinente, une connaissance des dispositifs d'appui au développement local et enfin des aptitudes intellectuelles pour analyser les comportements de groupe et identifier les obstacles et atouts du 'projet' à développer. »³⁴

La trame méthodologique est bien une autre poutre maîtresse qui structure le processus participatif ; à cette fin, elle doit rester souple et s'adapter aux singularités rencontrées durant les différentes phases opérationnelles.

³⁴ Walsh, Jim et Meldon, Jeanne (sous la direction de), *Partenariats pour un développement local efficace*, National University of Ireland Maynooth, 2004, p. 16.

L'adéquation des outils méthodologiques appliqués devrait être vérifiée dès le début, pendant et en fin des opérations qui structurent le processus participatif.

De même, une superposition des orientations prises par rapport aux objectifs fixés collégalement devrait permettre de sérier les missions de façon cohérente et coordonnée.

C'est en cela que **l'évaluation** est la *quatrième dimension* incontournable pour une opérationnalité aboutie des étapes de la participation citoyenne.

4. L'ÉVALUATION

La stratégie de participation va être l'objet d'un découpage évaluatif en termes de type de réunions et rencontres plus informelles, du nombre et de la fréquence des échanges organisés, des moyens d'information à développer et des voies de diffusion, des publics à viser et des techniques d'approche de ceux-ci en fonction de leur singularité.

Le processus participatif devrait être reconnu par tous comme un **processus d'apprentissage**. La nécessité d'introduire des étapes formatives serait alors perçue positivement, comme intrinsèque à la dynamique partenariale et participative.

La **formation** ouvre la possibilité d'une professionnalisation et d'une acquisition de compétences complémentaires qui mettent les participants du territoire sur le chemin d'une réelle évolution et pérennisent les changements.

L'évaluation va guider les intervenants sur le sens du projet et leur permettre de se dégager des activités quotidiennes pour énoncer les éléments favorables et défavorables, par la définition de critères et d'indicateurs, éventuellement d'un tableau de bord de suivi de projet.

Le bilan qualitatif et quantitatif ainsi que l'analyse périodique financière et humaine des réalisations rendent possibles les réorientations de la programmation.

Les résultats de l'évaluation formalisent les opérations développées et permettent de dégager les éléments transposables : l'évaluation est donc bien un outil pédagogique interne et externe au territoire.

Conclusion générale

La lecture transversale des expériences met en lumière le fait que les territoires touchés par la participation citoyenne sont des territoires « apprenants ». En effet, la dialectique participative, si elle est menée à son terme, place l'individu dans une spirale éducative et formative, qui devrait le mener à pouvoir donner un sens commun au projet et s'approprier ainsi les changements développés dans son cadre de vie. Ainsi les habitants devenus citoyens, acteurs à part entière du devenir de leur territoire, auront fait le difficile exercice de la démocratie participative, complémentaire à la démocratie représentative. Ils auront une meilleure compréhension et une attention plus vive à la notion d'intérêt collectif. Ils se seront mis en position de faire émerger une véritable expression citoyenne de qualité et de s'approprier les conditions de changements développés dans leur proximité, devenant de la sorte les ressorts de la transformation sociale de leur territoire. Enfin, ils auront développé un esprit d'écoute de l'autre, de contacts et d'échanges, de contacts humains et de solidarité. La participation aura été pour eux « une voie d'accès à un mieux-être social »³⁵. Et le lien social – généré par l'ouverture aux autres et à la confiance notamment grâce au partenariat – s'est tissé, contribuant ainsi immanquablement à la cohésion sociale.

La capitalisation de ces expériences de citoyenneté active devrait être organisée à un échelon régional et national, afin que la valeur ajoutée qui se dégage immanquablement de chacune d'elles puisse être analysée, formalisée et mise à disposition.

Une approche systémique pourrait alors mettre en évidence les conditions minimales en termes de ressources humaines, de structures et de financements pour que se développent de nouveaux projets participatifs. En effet, la participation

³⁵ Seron, A., *op. cit.*, septembre 2005, p. 6.

présente sans aucun doute de nombreuses plus values mais ne peut être la panacée sans être assortie de méthodes clairement posées et définies, savant équilibre de cadres et de place laissée à l'expression et à l'innovation.

Des mesures législatives pourraient ainsi voir le jour afin de légitimer ces opérations et les définir dans leurs principes. Ces principes établiraient des modalités d'opérationnalisation et les éléments garants de la qualité démocratique, participative et citoyenne du « projet », tout en préservant le principe de l'innovation. Une structure régionale ou nationale apparaît alors essentielle pour développer des commissions et forums d'échanges des pratiques significatives en matière de démocratie participative.

Cette réflexion collective ouverte permettrait aux acteurs locaux d'être reconnus dans leur démarche locale et de se créer un réseautage à une échelle territoriale dépassant les frontières nationales et s'ouvrant à l'Europe notamment.

L'Europe justement est un des lieux où se développe la démocratie participative, tant sur le terrain, comme l'illustrent les quelques expériences relevées et présentées dans le présent Guide, que par la volonté politique. Celle-ci pouvait être perçue dans le projet de Traité constitutionnel européen mais également actuellement, dans la volonté de développer la citoyenneté et de rapprocher les citoyens de l'Europe, par l'exercice de leurs droits fondamentaux d'expression, de mobilisation et de vote. La démocratie participative, amie de la démocratie représentative, mérite donc d'être davantage reconnue en tant que telle et promue sur tous les échelons territoriaux. Nous espérons avec ce Guide avoir semé quelques modestes graines et œuvré au développement de cette méthode en laquelle nous croyons.

Annexe I

GLOSSAIRE

Nous faisons le choix de classer simplement les notions par ordre alphabétique, sans ordre d'importance conceptuelle.

Citoyenneté active : « L'expression « **citoyenneté active** », dans une acception large, peut signifier toute forme de contribution active à la société. Il s'agit de la capacité de chacun à participer activement aux affaires publiques, que ce soit au travers de structures démocratiques officielles, de la presse, de débats publics, d'associations, de partis politiques, de syndicats, de clubs locaux et d'associations, ou bien simplement par le biais de réseaux non officiels et d'une entraide mutuelle entre voisins, amis et membres d'une même famille. »³⁶

Concertation : Dans le cadre des échanges offerts par les pouvoirs publics (intervention descendante ou *top-down*), de véritables allers-retours peuvent avoir lieu entre les différentes parties prenantes concernées par la question posée. Il en résulte donc un avis **négocié** sur la question. « La concertation suppose un rapport plus égalitaire entre les parties en cause que la consultation. » La discussion et la réflexion sont davantage ouvertes et cherchent un consensus. Cependant, les autorités publiques gardent le pouvoir d'initiative et le pouvoir de décision finale³⁷.

Consultation : Sur initiative des pouvoirs publics (intervention descendante ou *top-down*), la population ou un échantillon de population est invité à se prononcer sur un enjeu ou une question posée. Le but est de recueillir un avis sur cette question ou cet enjeu. Ce qu'il advient des résultats tirés de cette consultation reste la prérogative des pouvoirs publics

³⁶ http://www.eurofound.eu.int/areas/qualityoflife/active_fr.htm

³⁷ Decoster, D.-P. et Govaerts, P., *op. cit.*, 2003, p. 22 et pp. 86-114.

sollicitant. Il est possible qu'une consultation s'organise à la demande de la population mais concrètement, cela reste rare³⁸.

Coproduction : La démarche de coproduction s'inscrit dans le cadre du modèle négocié entre acteurs publics et privés. Si les pouvoirs publics sont à l'initiative d'une telle méthode et la soumettent au public concerné, ils n'imposent pas un projet déjà écrit et préexistant. Il s'agit bel et bien de le concevoir collectivement et d'entrer dans une dynamique de réflexion commune. Le plus souvent, les structures de coproduction s'organisent en groupes de travail sur des problèmes particuliers ou des aspects d'un projet. Ces groupes de travail s'articulent au sein d'un autre organe chargé de synthétiser et de finaliser le projet, puis de le soumettre aux autorités supérieures. Parfois les résultats sont présentés devant une assemblée ouverte à toute la population pour les informer et faire d'éventuels ajustements³⁹.

Démocratie sociale : La démocratie sociale est un système dans lequel le dialogue social (voir *infra*) et les droits sociaux des citoyens (droit au travail, au logement, à l'éducation, ...) sont défendus par des acteurs qui poursuivent un objectif de cohésion sociale. Elle est complémentaire des autres formes de démocratie.

Développement local : Le développement local est un processus collectif d'innovation territoriale inscrit dans la durabilité. Ce processus s'enracine dans un territoire pertinent, il y fédère et organise en réseau les acteurs économiques, sociaux, environnementaux et culturels pétris d'une culture commune de projet dont la finalité est le bien-être collectif et la centralité, l'être humain⁴⁰.

Dialogue civil : « Le dialogue civil n'obéit à aucune procédure européenne clairement établie. Son champ d'application recouvre des domaines très différents, couverts par des ONG ou des associations spécifiques : la protection des consommateurs, la coopération au développement, l'action sociale, la défense de l'environnement, la lutte contre les discriminations à l'égard des

³⁸ *Ibid.*, p. 22 et pp. 55-85.

³⁹ *Ibid.*, p. 23 et pp. 115-136.

⁴⁰ Decoster, D.-P., *Processus et acteurs du développement local*, IGEAT-ULB, 1998.

femmes ou des handicapés (...), etc. » Certaines ONG sont plutôt contestataires, d'autres cherchent plutôt un dialogue et une complémentarité avec les pouvoirs publics. La représentativité des organisations participant au dialogue civil est difficile à mesurer. Elle est souvent contestée car il n'y a pas de « procédures électives ou d'effectifs vérifiables d'adhérents, qui ne permettraient d'ailleurs pas de mesurer l'influence réelle des organisations »⁴¹.

Dialogue social : « Le dialogue social européen s'est progressivement codifié à partir de 1985. Il met en présence des partenaires sociaux européens : syndicats, organisations patronales et le groupement des entreprises publiques (...). Son domaine d'intervention est clairement défini : il s'agit des questions liées au monde du travail, même si la compétence communautaire fait l'objet de limitations (en excluant par exemple la fixation des salaires). La représentativité des acteurs, même si elle peut poser question, est toujours de la responsabilité des partenaires et renvoie à des procédures électives. »⁴²

Gouvernance : De façon générale, la gouvernance se réfère aux interactions entre une pluralité d'acteurs, aussi bien publics que privés, aux réseaux qu'ils mettent en place et à leur rôle « dans les processus d'élaboration, et pas seulement de mise en œuvre, des politiques publiques »⁴³.

La **gouvernance locale** est la capacité pour des acteurs locaux de « décider des options du devenir stratégique d'un micro-territoire et de son application sans hiérarchie entre actionnaires de cette détermination collective. Ce mode décisionnel demande au mandataire local de pouvoir s'effacer pour devenir partenaire, même s'il doit à certains moments, pour redynamiser le processus, reprendre les rennes en main et donc le pouvoir ».⁴⁴

⁴¹ CESE, « Dialogue social européen et dialogue civil : Différences et complémentarités », séminaire du 10/06/2003, p. 2. Disponible sur <http://www.notre-europe.asso.fr/IMG/pdf/Semi19-fr.pdf>

⁴² CESE, *op. cit.*, 2003, p. 2.

⁴³ Enjolras, B., « Économie sociale et solidaire et régimes de gouvernance », *Recma*, n°296, 2005, pp. 56-57.

⁴⁴ Decoster, D.-P., *op. cit.*, 2005, p. 9.

Intersectorialité : C'est le fait de mutualiser plusieurs secteurs dans un même projet, dans une même activité. Le passage de la multisectorialité à l'intersectorialité conditionne les partenaires à partager une vision plus globale et certainement intégrée. Cela signifie que le projet repose sur un décloisonnement des secteurs, pour ainsi dégager des valeurs ajoutées à l'ensemble du projet. Souvent critiqué pour sa lenteur, un tel processus d'élaboration du projet permet cependant une meilleure appropriation du projet par les acteurs et favorise l'inscription du projet dans la durée.

Multisectorialité : La multisectorialité signifie que plusieurs secteurs (économique, social, environnemental et culturel) sont représentés dans un projet. Ils sont rarement tous présents dans les différentes phases de développement du projet. En outre, bien que le projet puisse s'élaborer et se réaliser de façon partenariale, chacun reste dans sa vision spécifique et sectorielle. Les grands secteurs ici cités peuvent se décliner en sous-secteurs plus particuliers.

Principe de subsidiarité : Il s'agit d'un principe qui régule l'exercice des compétences selon lequel une décision doit être prise ou une action menée par l'échelon administratif le plus pertinent (et non pas nécessairement au niveau administratif supérieur) pour qu'elle soit traitée de la façon la plus efficace possible. En effet, « pour des raisons d'économie d'échelle mais aussi des réponses de proximité, les niveaux les moins élaborés permettent souvent d'améliorer l'efficacité. Il faut choisir l'espace le plus court entre le niveau d'expression d'un problème et celui de l'intervention mobilisatrice de ressources pour y apporter une solution ; la boucle la plus courte est souvent plus économique et bénéficie de l'effet de proximité. Néanmoins, il faut rester prudent de ne pas généraliser systématiquement et de pouvoir inscrire des boucles locales dans des boucles régionales, communautaires et fédérales ». ⁴⁵

Au **niveau européen**, « dans les domaines qui ne relèvent pas de sa compétence exclusive, la Communauté n'intervient, conformément au principe de subsidiarité, que si et dans la

⁴⁵ Decourt, A., « Le développement local et la santé communautaire : une réalité ? », *Les Cahiers de l'Éducation permanente*, ACCS, septembre 1999, pp. 57-63.

mesure où les objectifs de l'action envisagée ne peuvent pas être réalisés de manière suffisante par les États membres et peuvent donc, en raison des dimensions ou des effets de l'action envisagée, être mieux réalisés au niveau communautaire ».⁴⁶

Société civile : La société civile désigne l'ensemble des citoyens ainsi que les organisations non gouvernementales et à but non lucratif actives dans la vie publique, et qui défendent les intérêts et les valeurs de leurs membres ou autres. Elles couvrent aussi bien les domaines d'ordre éthique, culturel, politique, scientifique que religieux ou philanthropique. Il s'agit donc autant de groupements communautaires, d'organisations non gouvernementales (ONG), d'organisations caritatives, de fondations privées, de groupements d'obédience religieuse que de syndicats et d'associations professionnelles.

Société civile organisée : Ce terme désigne tous les groupements organisés de citoyens qui s'unissent pour la défense de leurs intérêts ou d'une cause. Ils sont indépendants de toute instance gouvernementale ou administrative.

⁴⁶ Art.5 al.2 CE.

Annexe II

QUESTIONNAIRE DU PROJET

Le projet « REACTION » est un projet européen ayant pour but de **regrouper des associations de la société civile œuvrant à la promotion d'une citoyenneté active dans le cadre de la démocratie participative**. Il s'agit donc de valoriser des expériences de démocratie participative dans plusieurs pays de l'Union européenne (Belgique, Espagne, Hongrie et Roumanie) et de mettre en réseau les acteurs ayant participé à de telles expériences. La création de ce Réseau d'Associations pour la Promotion d'une Citoyenneté européenne active va contribuer à la poursuite de la construction d'**un dialogue civil européen**, dont les fondements ont commencé à être posés par la publication de la Commission européenne des principes et normes pour la consultation de la société civile. Ce réseau se veut **un espace d'échanges d'expériences** entre les représentants de la société civile, afin de glisser du niveau local des initiatives à celui des instances européennes et ainsi contribuer à pallier le déficit démocratique de l'Union européenne.

En effet, la démocratie participative nécessite un dialogue entre les organisations de la société civile elles-mêmes, pour s'ouvrir ensuite à un dialogue constructif et dynamique avec les institutions européennes. La participation crée des relations organisées et structurées dans le parcours décisionnel entre tous les acteurs d'un environnement. D'une part, elle offre la possibilité à tous les citoyens de renforcer leur responsabilité administrative et politique et, d'autre part, elle leur donne la possibilité de faire connaître et d'échanger publiquement leurs opinions dans tous les domaines d'action de l'Union.

Une première rencontre des partenaires du projet a déjà eu lieu en janvier 2006 à Budapest en Hongrie afin de préciser et d'enrichir l'approche du concept de participation mais également afin de réfléchir aux modalités du dialogue entre les organisations de la société civile, échange préalable à tout dialogue avec les institutions européennes.

Un **inventaire des expériences** les plus significatives dans chacun des pays partenaire sera effectué à l'aide d'un **questionnaire** détaillé et ouvert au récit de ces expériences. Il sera complété par des *success stories*, repérées parmi les expériences relevées.

Le matériel rassemblé, tant théorique et de réflexion que de comptes rendus et d'analyse des expériences récoltées constituera le **Guide des bonnes pratiques**, soit une vitrine privilégiée pour l'ensemble des citoyens, susceptible de stimuler leur implication dans la réflexion et les débats relatifs à la construction d'une Union européenne citoyenne et démocratique. Il mettra également en lumière le savant équilibre entre les lignes directrices restrictives de l'Union et l'effectivité de l'expression organisée et intégrée de la société civile.

Un **site Internet bilingue** (français, anglais) sera ouvert afin que les actions repérées et les réflexions découlant du projet « REACTION » soient accessibles au plus grand nombre. Plusieurs publications électroniques (**newsletters**) seront également éditées et diffusées à un grand nombre d'acteurs et de partenaires impliqués de près ou de loin aux questions de démocratie.

Enfin, un **séminaire européen de dissémination** aura lieu fin septembre 2006 à Barcelone. Il aura pour objectif de stimuler les échanges publics entre différents acteurs, responsables d'initiatives de terrain de l'ensemble des pays partenaires ; d'interroger les différentes définitions du concept de démocratie participative en proposant aux experts en la matière une implication dans les débats ; et de diffuser le Guide des bonnes pratiques.

C'est dans le cadre de ce projet que nous souhaiterions vous soumettre un certain nombre de questions afin de nous permettre de comprendre au mieux votre propre expérience⁴⁷.

Merci de lire une première fois l'ensemble du questionnaire avant de répondre à chacune des questions. N'hésitez pas à développer votre réponse à chaque fois. Nous vous remercions d'ores et déjà pour le temps que vous nous accordez à travers ce questionnaire.

⁴⁷ Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à contacter les responsables nationaux du projet.

1.	Les caractéristiques de votre projet
a.	<i>De quel projet s'agit-il ? A-t-il un nom ? Décrivez brièvement.</i>
b.	<i>Quelle est son origine ?</i>
c.	<i>Quand a-t-il commencé ? Combien de temps a-t-il duré ?</i>
d.	<i>Où a-t-il eu lieu (merci de préciser dans quelle commune, région...) ?</i>
2.	Les caractéristiques du partenariat et de la participation
a.	<i>Quels sont les partenaires en présence ? (habitants, pouvoirs publics, entreprises, associations, ONG, fondations, syndicats...)</i>
b.	<i>De quel type de partenariat s'agit-il ? Y a-t-il eu contractualisation ?</i>
c.	<i>Quels étaient les objectifs du partenariat ?</i>
d.	<i>Le partenariat s'est-il maintenu après le projet en lui-même ? Si oui, sous quelle forme ? Expliquez.</i>
e.	<i>Quelle forme participative a-t-il pris ? (dialogue institutionnel, budget participatif, assemblées locales, commissions supra municipales, consultations publiques, « e-démocratie...) Expliquez.</i>
f.	<i>Y a-t-il eu des mécanismes de représentation mis en place pour représenter un groupe de personnes en particulier ? (des représentants du quartier, d'un groupe spécifique... élus ou désignés...)</i>
g.	<i>Quelles ont été les modalités pratiques d'organisation de la consultation ? (nombre et fréquence des réunions, durée, qui décidait du lieu et du jour, de l'ordre du jour...)</i>
h.	<i>Quelles ont été les questions, les thèmes, abordés lors de la participation ?</i>
i.	<i>Jusqu'où est allée la consultation ? Les acteurs locaux de la société civile ont-ils eu un pouvoir de décision ?</i>
j.	<i>Dans quelle mesure et dans quelle proportion</i>

		<i>l'expression des acteurs participants à la consultation a-t-elle été prise en compte ?</i>
3.	Les outils méthodologiques	
	a.	<i>Quels ont été les outils méthodologiques choisis pour les échanges, pour la participation en elle-même ? (enquête par questionnaire, discussion, techniques d'animation...)</i>
	b.	<i>Si une restitution des résultats de la consultation aux participants a eu lieu, comment s'est-elle organisée ? Et si non, pourquoi ?</i>
	c.	<i>Ces outils ont-ils été définis préalablement au commencement de la consultation ? En cours de route ?</i>
	d.	<i>Des limites à la mise en place de la démarche participative citoyenne ont-elles été posées (simple consultation, force de proposition, véritable pouvoir de décision...)? Si oui, lesquelles ?</i>
	e.	<i>Si oui, par qui ces limites ont-elles été posées ? Ou, ont-elles été imposées par un des acteurs partenaires?</i>
	f.	<i>Si oui, à quel moment ces limites ont-elles été posées ? Préalablement à la consultation ? En cours de route ? A posteriori ?</i>
	g.	<i>Selon vous, quelle influence le moment de détermination de ces limites a-t-il sur le projet ?</i>
	h.	<i>Selon vous, à quoi cela sert-il de poser des limites ?</i>
4.	L'évaluation	
	a.	<i>Le projet a-t-il fait l'objet d'une évaluation ? Si oui, quels ont été les modes d'évaluation choisis ?</i>
	b.	<i>À quel moment ont-ils été définis ? Préalablement à la consultation ? En cours de route ? A posteriori ?</i>
	c.	<i>Quelle évaluation faites-vous de cette expérience ?</i> <i>aa. Combien de personnes étaient impliquées ?</i> <i>bb. Quel a été le public concerné par le projet ?</i> <i>cc. Quels sont les types d'acteurs qui se sont engagés dans le projet, en termes de</i>

		responsabilité ? dd. Comment cette responsabilité s'est-elle organisée ? À quel niveau ?
	d.	Dans quelle mesure les objectifs du partenariat ont-ils été atteints ?
	e.	Le projet a-t-il débouché sur une forme de partenariat particulière entre les différents acteurs impliqués ?
	f.	D'autres acteurs se sont-ils mobilisés en cours de route autour de ce projet ?
	g.	Selon vous, quels ont été les points positifs apportés par ce travail de partenariat ?
	h.	Et les points positifs apportés par la consultation en elle-même ?
	i.	Quels ont été les points négatifs que vous tenez à souligner ?
5. Appréciation personnelle du projet		
	a.	Selon vous, les acteurs participant au projet se sont-ils appropriés le projet et sa dynamique participative ? Si oui, à quel moment, à quelle phase du projet ?
	b.	Les différents acteurs ont-ils été conscients qu'ils prenaient part à un projet de démocratie participative ?
	c.	Pensez-vous que les acteurs seraient enthousiastes à renouveler cette expérience ? Pourquoi ?
	d.	Pensez-vous que les acteurs étaient satisfaits de la consultation ou auraient-ils voulu s'investir davantage ?
	e.	Pensez-vous que cette expérience soit reconnue comme une action démocratique et citoyenne ? Par qui ?
	f.	Auriez-vous des remarques ? Y a-t-il un aspect intéressant de votre expérience que nous n'avons pas abordé et dont vous souhaiteriez nous parler ?
	g.	Acceptez-vous que votre expérience soit présentée sur le site Internet du projet REACTION ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

	h.	<i>Acceptez-vous de communiquer vos coordonnées et qu'elles apparaissent sur le site ?</i> <input type="checkbox"/> <i>oui</i> <input type="checkbox"/> <i>non</i> <i>Si oui, précisez lesquelles</i>

Merci beaucoup.

Bibliographie

- Bacqué Marie-Hélène, Sintomer Yves, *L'espace public dans les quartiers populaires d'habitat social*, Paris, L'Harmattan, 1999.
- Blondiaux, Loïc, 11 novembre 2004 « Démocratie délibérative et démocratie participative : une lecture critique » (à paraître dans *Démocratie participative et gestion de proximité*, Paris, La Découverte, 2004) Conférences de la Chaire MCD. En ligne. <http://www.chaire-c.ca>
- CESE, « Dialogue social européen et dialogue civil : Différences et complémentarités », séminaire du 10/06/2003, p. 2. Disponible sur <http://www.notre-europe.asso.fr/IMG/pdf/Semi19-fr.pdf>
- Decoster, Dominique-Paule, *Processus et acteurs du développement local*, IGEAT-ULB, 1998.
- Decoster, Dominique-Paule (sous la direction), *Gouvernance locale, développement local et participation citoyenne*, ULB-IGEAT, Charleroi, 2002, pp. 1-96.
- Decoster, Dominique-Paule et Govaerts, Pierre (sous la direction), *La participation des citoyens à la vie communale : enjeux et pratiques*, Plaquette n°3, Ministère de la Région wallonne, Conférence permanente du Développement territorial, 2003, pp. 1-173.
- Decoster, Dominique-Paule, « Quand le local réinvente le progrès social », *Politique*, HS3, septembre 2005, pp. 8-10.
- Decoster, Dominique-Paule, *Processus et acteurs du développement local*, IGEAT-ULB, édition n°5, 2005.
- Decourt, Annick, « Le développement local et la santé communautaire : une réalité ? », *Les Cahiers de l'Éducation permanente*, ACCS, septembre 1999, pp. 57-63.
- Enjolras, Bernard, « Économie sociale et solidaire et régimes de gouvernance », *Recma*, n°296, 2005, pp. 56-69.
- Fondation Roi Baudouin, *Méthodes participatives, Un Guide pour l'utilisateur*, mars 2006, pp. 1-201.
- Fondation Roi Baudouin, « Du bon usage de la démocratie participative », *Champs de vision, Tour d'horizon des activités de la Fondation Roi Baudouin*, n°65, 2ème trimestre 2006, p. 13.
- Seron, Alexandre, « Citoyenneté et participation : un mariage de

raisons », *Politique*, n°HS3, « Gérons la ville nous-mêmes ! » catalogue d'expériences participatives, septembre 2005, pp. 6-7.

Walsh, Jim et Meldon, Jeanne (sous la direction de), *Partenariats pour un développement local efficace*, National University of Ireland Maynooth, 2004.

